



*Démocratie pan-européenne, justice sociale et durabilité environnementale
Pour une société juste, durable et heureuse*

La Société de l'Accord

La "Société de l'Accord" est l'objectif à long terme de la Coopérative CosmoPolitique. C'est la vision d'une société juste, durable et heureuse pour 2050 et au-delà. Il est destiné à l'Union européenne, mais il est destiné à être étendu au monde entier.

Cette société vise le bien-être humain. Elle repose sur trois piliers, auxquels tout le reste est subordonné : (1) la justice sociale (accord entre humains sur l'allocation des ressources) ; (2) la démocratie paneuropéenne (accord entre humains sur les décisions) ; et (3) la durabilité environnementale (accord entre humains et les lois régissant la géobiosphère dont nous dépendons), dans la perspective de maintenir indéfiniment la civilisation humaine.

Dans la Société de l'Accord, tous les citoyens vivent avec frugalité, et tous sont absolument sûrs que leurs besoins essentiels sont satisfaits. Tous les citoyens jouissent de satisfactions authentiques et de relations sociales gratifiantes, différentes de celles de 2019, mais de qualité supérieure.

La division du travail s'effectue à la plus grande échelle possible, afin de traiter efficacement des ressources limitées et de suivre ainsi le modèle des écosystèmes développés, diversifiés et résilients, et d'incarner la solidarité entre tous les humains. La société est fortement réglementée, afin d'assurer un accès équitable aux ressources, un partage équitable des droits et des obligations, et une application équitable des règles.

Tous les éléments sont basés sur des technologies existantes ou en cours de développement en 2019.

Ce document contient également le "miroir négatif" de la Société de l'Accord, c'est-à-dire les



éléments aliénants et nuisibles à l'environnement de notre société contemporaine de 2019 qui seront abandonnés dans la Société de l'Accord, et dont nous pouvons nous passer - avec bonheur et soulagement ! Ce "miroir négatif" est écrit en **blanc sur gris**.

Table des matières

1	Justice sociale : accord entre humains sur l'allocation des ressources.....	3
1.1	Accord sur le partage des flux de ressources.....	3
1.1.1	Partage des ressources satisfaisant les besoins immédiats.....	3
1.1.2	Investissement pour satisfaire les besoins futurs.....	12
1.1.3	Partage des coûts.....	15
1.1.4	Partage des risques.....	17
1.2	Accord sur le partage de l'accès au stock de capital existant.....	17
1.2.1	Accès à la terre.....	18
1.2.2	Accès au capital naturel.....	19
1.2.3	Accès au capital culturel.....	20
1.2.4	Accès au capital institutionnel.....	20
1.2.5	Accès au capital technique.....	21
1.2.6	Accumulation d'actifs.....	21
2	Démocratie paneuropéenne : accord entre humains sur les décisions à prendre et sur les règles.	21
2.1	Accord sur les faits.....	22
2.1.1	Sources d'information permanentes.....	22
2.1.2	Informations issues d'une recherche active.....	22
2.1.3	Lois de la nature, de l'homme et de la société.....	23
2.1.4	Mesure et comptabilité.....	24
2.1.5	Diffusion de l'information.....	26
2.1.6	Présentation de l'information.....	27
2.2	Accord sur les règles et les actions futures.....	27
2.2.1	Débattre équitablement.....	28
2.2.2	Accord entre entités privées.....	28
2.2.3	Accord sur les règles définies et mises en œuvre par des entités publiques.....	29
2.2.4	Accord sur les décisions des entreprises.....	31
2.2.5	Accord sur les décisions au sein des organisations de plaidoyer.....	33
2.3	Accord sur l'application des règles.....	33
2.3.1	Application des règles par le jugement humain.....	33
2.3.2	Application des règles par un logiciel équitable.....	34
3	Durabilité environnementale : accord avec les exigences de notre bien-être et de la biosphère..	34
3.1	Satisfaire les besoins humains.....	35
3.1.1	Satisfaire les besoins physiologiques.....	35
3.1.2	Satisfaire les besoins de mouvement.....	39
3.1.3	Satisfaire les besoins d'appartenance sociale.....	41
3.1.4	Satisfaire les besoins de confiance en son avenir.....	42
3.1.5	Satisfaire le besoin d'apprendre.....	45
3.1.6	Satisfaire le besoin d'estime de soi et de réalisation de soi.....	45
3.2	Transformer le monde.....	47
3.2.1	Transformer l'information.....	47



3.2.2	Approvisionner en énergie les sites fixes.....	50
3.2.3	Transformer la matière.....	52
3.2.4	Transformer les êtres vivants non humains.....	54
3.2.5	Transporter les biens matériels.....	55
3.2.6	Éduquer et prendre soin des humains.....	57
3.2.7	Transformer la société.....	61
3.2.8	Contrôler la conformité.....	62
3.3	Gérer les déchets.....	62
3.3.1	Eaux usées et excréments humains.....	63
3.3.2	Restes de nourriture.....	63
3.3.3	Déchets biologiques contaminés.....	63
3.3.4	Objets matériels inutilisables.....	63
3.3.5	Chaleur.....	63

1 Justice sociale : accord entre humains sur l'allocation des ressources

* Lien : <https://www.penguin.co.uk/books/179/179241/the-spirit-level/9780241954294.html>

Dans toute société, tous les êtres humains doivent être absolument certains que tous leurs besoins essentiels seront couverts, maintenant et à l'avenir, pour eux et pour les générations à venir. Cet aspect de la justice sociale est une condition essentielle pour qu'une société soit légitime et que tous ses membres s'entendent pour l'appuyer.

Dans la Société de l'Accord, le monde est fortement limité par l'atteinte des frontières planétaires. Dans ces circonstances de pénurie générale, la justice sociale prend un sens plus aigu. Afin d'assurer l'accès de tous aux ressources nécessaires pour répondre aux besoins humains, cet accès est régi par un principe fort d'égalité entre tous les humains.

La justice sociale est en outre, et c'est important, un facteur d'amélioration considérable de la qualité de vie de tous - y compris de ceux qui disposent des ressources sociales, économiques et éducatives les plus importantes. Elle assure des relations sociales paisibles, polies et authentiques, sur un pied d'égalité, dans le respect et l'attention mutuels.

Il soulage tous les membres de la société de l'anxiété et du stress.

Les citoyens ne sont plus soumis à une anxiété et à un stress permanents pour leur survie immédiate, ni pour leur avenir ou celui de leurs enfants.

Les relations entre les humains ne sont plus empoisonnées par la dépendance économique, où certains dépendent de la bonne volonté des autres.

1.1 Accord sur le partage des flux de ressources

1.1.1 Partage des ressources satisfaisant les besoins immédiats

Les besoins humains sont satisfaits par des biens, qui peuvent être matériels, immatériels et le plus souvent une combinaison des deux (par exemple, un produit de longue durée avec garantie et



service d'entretien). Ce chapitre décrit comment les humains ont accès aux biens nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

Le principe général est : Chaque personne vit dignement de son travail.

La nature et l'intensité de ce travail est déterminée par les capacités de la personne, et en particulier par son âge (les jeunes ne travaillent pas pendant leurs études, les seniors travaillent avec une intensité décroissante en fonction de leur âge et de leur condition physique), leur état de santé et leur handicap. Ce travail est rémunéré de deux façons :

1. elle donne le droit d'accéder gratuitement aux biens alloués par les pouvoirs publics ;
2. elle est compensée en termes monétaires (en unités de classe A) suffisamment pour permettre la satisfaction des besoins de la personne, dans le respect des autres et du milieu naturel, pour la fraction des besoins de la personne qui est à sa discrétion, et au-delà de ce qui est alloué gratuitement.

La fourniture de biens (matériels ou immatériels) n'est plus une fin en soi, dont le but est de générer du profit pour quelques-uns.

La société n'est plus divisée entre ceux qui occupent des emplois bien rémunérés et peuvent payer pour des biens de haute qualité et ceux qui n'ont pas un travail décent et qui reçoivent des biens de qualité inférieure gratuitement (ou une assistance sociale pour lutter contre la pauvreté) comme aumône pour les garder tranquilles et obéissants.

(voir : Erreur : source de la référence non trouvée)

1.1.1.1 Libre accès aux biens essentiels

Les biens essentiels suivants sont fournis gratuitement à tous. Les ressources nécessaires à leur production sont puisées dans les budgets publics alimentés par les contributions fiscales et sociales, et mutualisées à l'échelle la plus large possible, afin d'assurer une cohésion géographique maximale :

- l'éducation depuis la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans ;
- cinq années d'études supplémentaires à temps plein avec une bourse de base et le droit d'accéder aux autres biens alloués gratuitement, à prendre à tout moment après l'âge de 18 ans ;
- les soins de santé ;
- assurance contre les dommages subis par soi-même et causés à autrui (responsabilité civile) en cas d'accident ;
- la connexion aux réseaux (eau, assainissement, électricité, télécommunications, y compris Internet fixe, chemins de fer, pistes cyclables, système de paiement électronique) et un premier quota non négociable d'utilisation par personne ;
- des logements offrant les commodités et le confort essentiels, et un quota de surface par habitant ;
- les soins en cas de perte d'autonomie (accident, handicap, maladie ou vieillesse) ;



- (en période de difficultés agricoles) un quota par personne de céréales, légumineuses, légumes, graisses végétales et vitamine B12, en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins essentiels en énergie et nutriments.

Les biens essentiels tels que le logement, l'éducation, les soins de santé, l'eau, l'alimentation ne sont plus l'objet d'abus de position dominante, où le vendeur peut fixer son prix à tout niveau élevé, car il sait que le client doit avoir accès au bien.

1.1.1.1.1 Budgets publics

Compte tenu de la nature des biens qui sont fournis par de grandes sources publiques mises en commun, ces budgets publics représentent une fraction considérable du débit de transformation de l'économie - probablement de l'ordre de 70 % et plus.

Les budgets publics ne sont plus considérés comme un fardeau pour la société, et les impôts comme quelque chose dont il faut se débarrasser.

Le coût des biens de première nécessité n'est plus laissé à la charge du ménage individuel.

Ainsi, la duplication des dépenses qui pourraient être partagées entre de nombreux ménages ou à l'échelle de la société, et le gel des avoirs en biens dont le but essentiel est une assurance contre le mauvais sort, ne sont plus nécessaires.

De plus, les inégalités dans l'accès aux biens essentiels, entre les quelques riches qui peuvent se les permettre pour leur usage privé, et les nombreux pauvres qui ne peuvent pas, ont disparu.

1.1.1.1.2 Contrôle citoyen

L'attribution gratuite des biens essentiels énumérés doit être équitable.

Les mesures de protection suivantes sont en place :

- les exigences de qualité imposées à tous les biens alloués à titre gratuit sont accessibles au public et font l'objet d'une décision démocratique avec révision périodique ;
- la conformité des marchandises livrées à ces exigences de qualité est contrôlée par une autorité indépendante de l'Union européenne ;
- les critères d'attribution des biens (et en particulier le logement) aux personnes / ménages sont accessibles au public et font l'objet d'une décision démocratique avec révision périodique ;
- l'affectation de chaque bien individuel à une personne / un ménage est réalisée par un logiciel équitable.

Les opérateurs privés ne discriminent plus les populations vulnérables ou stigmatisées lorsqu'ils donnent accès à des biens essentiels, une discrimination pour laquelle la charge de la preuve est presque impossible à satisfaire.

(voir : Erreur : source de la référence non trouvée)

1.1.1.2 Accès payant aux ressources renouvelables

* Lien : http://www.ilo.ch/dyn/normlex/en/f?p=1000:62:0::NO:62:P62_LIST_ENTRIE_ID:2453907:NO



L'accès aux ressources renouvelables s'obtient en dépensant la ressource renouvelable produite par l'homme : le travail.

C'est là que l'homme transforme le monde qui l'entoure pour le mieux (= réduire l'entropie et le chaos) et pour le bien des autres, où il " peut avoir la satisfaction de donner la pleine mesure de ses compétences et de ses acquis et d'apporter sa plus grande contribution au bien-être commun ". Ainsi, ils démontrent leur pleine capacité d'adultes responsables.

Par conséquent, le travail décent est une pierre angulaire de la société et, par conséquent, tous les êtres humains sont capables de vivre dignement de leur travail, et sont employés s'ils le souhaitent.

La société n'est plus divisée entre les deux :

- les personnes bénéficiant de bons salaires et de bonnes conditions de travail, employées sous contrat à durée indéterminée et travaillant plus qu'à temps plein, avec des perspectives de carrière élevées,
- le " précarier " de ceux qui oscillent entre les contrats à court terme, mal payés, les tâches ennuyeuses et sans perspectives d'amélioration et les contrats à durée déterminée.
- les chômeurs de longue durée, soutenus par ce qui est perçu comme une aumône publique, accusés de complaisance et de paresse et soumis au harcèlement permanent des services sociaux

1.1.1.2.1 Heures de travail

Dans une société où de nombreuses opérations sont automatisées, où de nombreuses transactions sont prédéfinies et où les flux de matière et d'énergie sont minimisés, le nombre d'heures que l'homme doit travailler pour satisfaire ses besoins dans le respect de son prochain et de l'environnement est inférieur à celui de 2019.

Les heures travaillées par les humains sont réparties également entre tous les adultes, selon les capacités de chacun (en tenant compte de l'âge, de la santé et du handicap, le cas échéant). Lorsqu'un ensemble de compétences n'est pas suffisamment présent dans la société pour répondre aux besoins du système de transformation, les travailleurs existants dont les compétences sont les plus proches de celles requises sont formés pour les acquérir.

Toutes les heures de travail sont effectuées à un niveau élevé de sécurité, d'hygiène et de santé au travail. Une personne donnée n'accomplit des tâches dangereuses, ou celles effectuées dans des circonstances qui nuisent à la santé à long terme du travailleur (par exemple, travail en équipe, température élevée ou basse, bruit, poussière), que pour une fraction limitée de sa carrière, et est généreusement rémunérée pour l'avoir fait en argent et en droits pour la réduction précoce du temps de travail à un âge avancé.

La société n'est plus divisée entre les deux :

- quelques spécialistes hautement qualifiés et maîtrisant les règles d'allocation des ressources, exécutant des tâches difficiles ou impossibles à automatiser et travaillant de longues heures, et
- une masse de personnes moins qualifiées (ou moins qualifiées), menacées en



permanence d'être remplacées par des machines automatisées, travaillant des heures courtes et discontinues.

1.1.1.2.2 Rémunération du travail

Le revenu monétaire (en monnaie pour la classe A - ressources renouvelables) est fourni en échange du travail fourni, en tenant compte des capacités de la personne. Lorsque la personne est employée, son niveau de salaire est défini dans une convention collective conclue à l'échelle de l'Union européenne. Les dérogations à plus petite échelle (État membre, région, entreprise) ne sont valables que si elles sont plus favorables au travailleur. Lorsqu'il s'agit d'un travailleur indépendant, son revenu dépend de la performance économique de son entreprise.

Le revenu monétaire (quelle qu'en soit la source) est soumis à un impôt sur le revenu fortement progressif, où chaque personne contribue (même si ce n'est qu'une fraction mineure de son revenu), mais où le rapport entre le revenu du 1% supérieur et le 1% inférieur après impôt et cotisations sociales ne dépasse pas 3:1.

La rémunération du travail n'est plus le résultat d'une négociation individuelle entre un employeur et un travailleur solitaire, où très peu de compétences non substituables reçoivent un salaire obscène (par exemple des joueurs de football étoiles, des PDG, des commerçants, des banquiers, certains spécialistes en informatique), et la plupart des autres compétences facilement substituables sont victimes du chantage des employeurs et se retrouvent avec des salaires bas et stagnants.

1.1.1.3 Accès limité aux ressources finies, réversibles et non renouvelables

Les ressources limitées et non renouvelables, telles que la teneur en carbone de l'atmosphère et les matières premières minérales, ne sont plus considérées comme indéfiniment disponibles, à condition qu'un prix adéquat soit payé.

1.1.1.3.1 Attribution des droits aux ressources finies, réversibles et non renouvelables

L'allocation de ressources limitées, réversibles et non renouvelables à des particuliers est effectuée avec des unités monétaires de classe B.

Les règles relatives à l'allocation de ces unités monétaires de classe B suivent deux principes :

1. l'égalité entre les humains. Ces ressources ont été fournies gratuitement par notre environnement et son histoire, et ont été produites sans aucun travail humain. Aucun travail, mérite ou talent humain ne justifie d'obtenir davantage de ces ressources ;
2. la prévention des comportements irresponsables et du gaspillage des ressources lorsqu'une personne s'approche du moment où elle perdra l'accès à ces ressources (lorsqu'un enfant devient autonome et quitte le foyer de ses parents, décès).

Chaque être humain reçoit une allocation en unités monétaires de classe B qu'il peut utiliser pour acheter des biens durables ou pour permettre aux entreprises de transformation d'investir dans des équipements ou des infrastructures. De même, toutes les entités publiques se voient attribuer des unités monétaires de classe B, proportionnellement à la population qu'elles gèrent, pour investissement.



1.1.1.3.1.1 A la naissance

Dès sa naissance, l'enfant génère l'allocation d'un certain nombre d'unités monétaires de classe B (ressources limitées et non renouvelables) au ménage de ses parents. Ce nombre est le même pour toutes les naissances et est inférieur à l'allocation donnée à un adulte.

L'allocation d'unités monétaires de classe B augmente pour chaque enfant d'un ménage, à mesure que l'enfant grandit, jusqu'à l'âge de la majorité pour chaque enfant, lorsque l'allocation est celle d'un adulte.

1.1.1.3.1.2 À l'âge de la majorité

Lorsqu'un enfant atteint sa majorité, il peut choisir de rester dans le ménage de ses parents jusqu'à la fin de ses études.

Lorsque l'enfant quitte le ménage de ses parents (à la majorité ou à la fin de ses études), il se voit attribuer un certain nombre d'unités monétaires de classe B (ressources limitées et non renouvelables) d'un adulte, pour qu'il puisse gérer de manière autonome. Cette allocation est prélevée sur celle du ménage de ses parents, qui est ensuite diminuée en conséquence - ce qui leur laisse ce qui reste (qui peut même être une dette nette s'ils se comportent de manière irresponsable).

1.1.1.3.1.3 Dans le grand âge

L'allocation d'une personne âgée en unités monétaires de classe B diminue avec la capacité physique et mentale de la personne, au même rythme que le nombre d'heures de travail qui lui est demandé. Lorsque la personne atteint un état de santé où elle ne peut plus travailler, elle ne peut plus gérer aucune unité monétaire de classe B non plus. Il/elle reçoit cependant toujours tous les biens alloués gratuitement, et perçoit toujours un revenu en unités monétaires de classe A (ressources renouvelables).

1.1.1.3.2 Recupération de droits à des ressources finies, réversibles et non renouvelables

Afin de récupérer les unités monétaires de classe B après les avoir dépensées, une personne ou une organisation doit soit :

- restituer des biens durables contenant des éléments chimiques ou des matériaux de construction minéraux, dans un état permettant leur réutilisation, réparation ou recyclage. Les unités monétaires de la classe B sont créditées après que cette aptitude à la réutilisation, à la réparation ou au recyclage a été certifiée par un organisme indépendant.
- à l'administration de l'Union européenne dont la fonction est de cultiver des arbres ou des micro-algues pour capter à long terme le dioxyde de carbone de l'atmosphère (resp. dans la construction/le mobilier ou dans les plastiques durables). L'efficacité de cette capture est contrôlée en permanence et démocratiquement par un examen public et des audits d'experts indépendants, afin de prévenir la fraude. Les unités monétaires de classe B sont mises aux enchères par l'Union européenne pour les unités monétaires de classe A. Le prix minimum dans ces enchères pour un kg d'équivalent CO₂ (et les unités monétaires correspondantes de classe B) est déterminé par le temps et l'effort nécessaires à leur capture. Ce processus d'enchères publiques est le seul moyen d'acquérir des unités monétaires de la classe B contre des unités monétaires de la classe A.



1.1.1.4 Accès à un prix réglementé

1.1.1.4.1 Accès au logement

Les bâtiments destinés au logement sont la propriété des pouvoirs publics (Union européenne ou au niveau national/régional/local) ou d'organismes privés gérant un grand nombre de logements.

Les loyers pour l'usage du logement, au-delà de l'attribution gratuite accordée à tous, sont déterminés par :

- la surface et le volume du logement ;
- la surface et le volume de tout espace partagé dans le bâtiment ou à proximité immédiate, et auquel les habitants ont accès ;
- l'équipement fourni pour l'usage exclusif des habitants du logement ou pour usage partagé avec les autres dans le même bâtiment ou dans des bâtiments voisins ;
- les frais d'entretien et d'exploitation du logement et de l'immeuble.

L'algorithme déterminant le loyer en fonction de ces paramètres est un "logiciel équitable".

Le loyer pour l'utilisation du terrain et des services connexes fournis est payé en sus, à savoir à l'Union européenne.

L'algorithme d'allocation d'un logement à un ménage donné en fonction de sa taille et de sa composition est un "logiciel équitable". Parce que chaque organisation gérant le logement travaille sur un grand nombre de cas par an, tout biais ou discrimination peut être détecté à l'aide de méthodes statistiques, puis sanctionné et corrigé.

Les propriétaires individuels de logements à louer ne peuvent plus faire de discrimination entre leurs locataires provisoires en fonction de l'appartenance ethnique (réelle ou perçue), du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap.

Les propriétaires ne peuvent plus imposer de prix pour leur logement, en exploitant le fait que le logement est un bien essentiel pour lequel il n'existe pas de substitut.

Les pouvoirs publics ne peuvent plus attribuer de logements sociaux à leur clientèle politique

1.1.1.4.2 Accès aux biens fournis par des monopoles naturels

Les réseaux (chemins de fer, Internet, réseaux d'électricité et de gaz, approvisionnement en eau, égouts et assainissement) et les activités économiques à coût fixe (développement de logiciels, plates-formes numériques) sont des monopoles naturels : plus le réseau est vaste et intégré, plus l'efficacité est élevée et meilleur est le service.

Ces activités économiques sont soit (1) publiques soit (2) privées et soumises à une réglementation forte. Dans les deux cas, le prix des biens livrés par ces monopoles naturels est réglementé de manière à imiter l'efficacité d'un marché "pur" (et à éviter que le monopole ne perçoive une rente excessive de ses clients). Ce prix est le coût marginal du bien.

Les monopoles naturels ne sont plus la propriété d'acteurs privés non réglementés, qui profitent de leur position pour extorquer des loyers indus à leurs clients (en facturant des prix élevés pour les biens qu'ils vendent) et fournisseurs (en payant des prix bas pour leurs achats).



1.1.1.5 Accès au prix de marché

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Price_elasticity_of_demand#Determinants

Le revenu tiré du travail de la personne (exprimé dans la monnaie de la classe A) et son allocation de ressources finies, réversibles et non renouvelables (exprimées dans la monnaie de la classe B) peuvent être utilisés pour acheter ou louer une gamme de biens à la discrétion de la personne, aux prix fixés par le marché.

Parce que les besoins essentiels sont satisfaits par l'allocation gratuite (et donc hors de ce marché), et parce que la satisfaction de ces besoins peut être réalisée par de nombreux moyens concurrents (afin que la personne puisse se dispenser du bien offert sur le marché sans dommage si le prix est trop élevé), les prix sur ces marchés sont élastiques et ne subissent pas de pics et oscillations brutales qui pourraient priver les plus vulnérables de l'accès à ces biens.

Le prix de tout bien est exprimé sous la forme d'une combinaison d'unités monétaires de la catégorie A (pour les ressources renouvelables) et de la catégorie B (pour les ressources finies, réversibles et non renouvelables). Elle intègre également le coût des "externalités", c'est-à-dire des dommages ou bénéfiques que leur production ou leur consommation cause à l'environnement ou à l'homme (sous forme respectivement d'impôts ou de subventions).

Pour toutes ces raisons, les prix du marché peuvent être considérés comme raisonnablement équitables et suffisamment prévisibles pour orienter judicieusement la consommation.

Les consommateurs et les clients professionnels ne subissent plus de pics et d'oscillations brutales dans le prix des biens essentiels qui empêchent les plus vulnérables d'y accéder.

(voir : Mesure et comptabilité)

1.1.1.5.1 Identifier le bien le plus approprié

Les consommateurs et les clients professionnels ne comptent plus sur la publicité trompeuse pour faire leurs choix d'achat.

Les consommateurs ne comptent plus sur le mélange toxique de la marque (qui donne une prime à ceux qui ont le plus dépensé en publicité, au détriment de la qualité de la conception et du processus de production) et du prix (qui fait pression pour réduire les salaires et détériorer les conditions de travail et l'impact environnemental des processus) pour déterminer leur choix.

Les vendeurs ne sont plus dans une situation de conflit d'intérêts entre le fait de conseiller le client sur (1) ce qui est mieux pour lui ou (2) ce qui génère la marge la plus élevée pour leur entreprise.

1.1.1.5.1.1 Catalogue en ligne

Tous les biens matériels et immatériels doivent être enregistrés dans un catalogue en ligne gratuit et consultable publiquement, qui décrit leurs caractéristiques techniques, leurs niveaux de performance certifiés, la performance sociale certifiée de la chaîne de transformation qui les a générés, et leur prix en unités monétaires de classe A et B - qui reflète la performance environnementale de sa chaîne de transformation.

Ce catalogue ne contient que des informations sur les produits.

Lorsqu'une personne recherche un produit, elle effectue une recherche dans ce catalogue en



ligne, en utilisant des critères de recherche adaptés à chaque catégorie de bien, puis par bien. L'algorithme de recherche est un "logiciel équitable". Le classement des réponses suit les préférences de l'utilisateur, en fonction des caractéristiques ou des critères de performance qui l'intéressent, et est aléatoire parmi les produits ayant le même niveau de performance.

1.1.1.5.1.2 Conseils indépendants

Les organisations indépendantes des entités fournissant des biens, telles que les associations de consommateurs, fournissent des conseils pour choisir parmi les produits présentés dans le catalogue en ligne. Ce conseil est un service payant pour une redevance fixe non remboursable, ce qui assure sa viabilité financière et son indépendance vis-à-vis des producteurs.

Les conseils peuvent être donnés en ligne ou dans des points de vente urbains où les différents produits sont exposés pour des essais ou des expériences directes. Dans chaque cas, la transaction d'achat est effectuée en ligne, indépendamment du service de conseil.

1.1.1.5.2 Location

La location ou le crédit-bail est le principal moyen d'accéder à des biens durables, y compris des biens durables qu'un ménage donné n'utilise que pendant une courte période de temps (par exemple, vêtements pour nourrissons et enfants, manuels scolaires, camion de déménagement). Ces biens sont la propriété du loueur, qui a la capacité technique de les entretenir correctement et préventivement (avant qu'une panne ne survienne).

Pour qu'une personne puisse louer un bien durable, elle doit déposer le montant des unités monétaires de la classe B pour les ressources finies, réversibles et non renouvelables contenues dans le bien durable. Il est crédité de ces unités monétaires de classe B dès que l'article est retourné en bon état à la société de location.

L'autotest automatisé et le contrôle post-utilisation par traitement d'image (avec possibilité d'intervention humaine pour les articles coûteux) est réalisé par un "logiciel équitable" lors du retour du produit loué.

Ces tests et inspections permettent de s'assurer que chaque locataire d'un objet est responsable des dommages qui lui sont causés et que l'objet peut effectivement être utilisé, réparé ou recyclé à l'infini. La réussite de ce test déclenche le rachat des unités monétaires de classe B après utilisation.

La location ou le leasing n'est plus un modèle d'entreprise marginal à usage occasionnel.

(voir : Transformer la matière)

1.1.1.5.3 Achat

L'achat est le seul moyen d'accéder aux biens de consommation (par exemple, nourriture, produits d'hygiène, papier à lettres). C'est le moyen privilégié d'accéder à des biens personnalisés (vêtements ou vélos sur mesure).

L'achat n'est plus le moyen presque exclusif d'accéder à des biens, y compris des biens d'usage très rare (p. ex. les perceuses électriques).

Les marchandises ne sont plus conçues pour être bon marché à l'achat, avec la perspective d'être hors d'usage en peu de temps, sans possibilité de réparation ou d'entretien, et donc d'être jetées.



avec toutes les ressources intégrées irréversiblement perdues.

1.1.2 Investissement pour satisfaire les besoins futurs

L'investissement est la création d'outils et la constitution de capital de toute nature (infrastructures, machines, prototypes de nouveaux produits, processus ou modèles économiques, logiciels, données, lois, règlements, procédures, normes) permettant d'effectuer les transformations qui satisfont les besoins humains, avec une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources de toutes sortes (énergie, matières premières, temps de travail humain...).

Un investissement détourne donc les ressources actuelles du flux normal de satisfaction des besoins humains immédiats, pour la promesse de les satisfaire mieux ou plus efficacement à l'avenir.

1.1.2.1 Rémunération de l'investissement

L'investissement immobilise à la fois les ressources renouvelables (travail humain et compétences, énergie) et les ressources finies, réversibles et non renouvelables (matières premières minérales), c'est-à-dire respectivement des unités monétaires de classe A et de classe B pendant une période donnée, avant de fonctionner et de rendre (et au-delà) les ressources qu'il détourne de la consommation.

Le fait pour une personne de détourner ses ressources de la consommation immédiate et d'améliorer l'efficacité du système de transformation à l'avenir mérite d'être récompensé comme une contribution au bien commun.

1.1.2.1.1 Investissement en ressources renouvelables

Les unités monétaires de classe A investies dans le projet sont remboursées avec un intérêt correspondant à l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des flux de ressources renouvelables. La récupération en unités monétaires de classe A sera en général relativement élevée.

1.1.2.1.2 Investissement en ressources finies, réversibles et non renouvelables

Les unités monétaires de classe B investies dans le projet sont souvent immobilisées indéfiniment (et jamais remboursées), parce que les ressources non renouvelables finies sont réutilisées d'un équipement arrivant en fin de vie, afin de payer pour la prochaine génération d'équipement. La seule circonstance dans laquelle les unités monétaires de classe B peuvent être remboursées aux investisseurs est lorsque l'investissement génère des économies pour l'immobilisation de ressources finies, réversibles et non-renouvelables. Toutefois, la règle générale veut que le retour sur investissement en unités monétaires de classe B soit négatif (correspondant aux pertes irréversibles de ressources non renouvelables finies pendant la durée de vie de l'équipement), ou au mieux moyennement positif.

Par conséquent, pour qu'un projet d'investissement qui immobilise de grandes quantités de ressources finies, réversibles et non renouvelables (exprimées en unités monétaires de classe B) afin d'attirer les investisseurs, il devra fournir des rendements importants en unités monétaires de classe A pour compenser. C'est une bonne chose sur le plan écologique.

Les ressources limitées et non renouvelables ne peuvent plus être ajoutées indéfiniment au stock existant d'infrastructures et d'équipements, sans récupération des ressources intégrées.



1.1.2.1.3 Investissement dans les activités innovantes

Les avantages économiques d'un brevet protégeant une innovation ne se limitent pas à l'inventeur. Ils sont partagés avec ses prédécesseurs qui ont contribué par leurs propres essais et erreurs à l'invention, et méritent également d'être rémunérés pour leurs efforts (même si ces efforts ont échoué).

La concession de licences de brevets est définie dans le cadre de contrats équitables définis par un modèle préétabli et obligatoire.

Les brevets ne sont plus des outils de dissuasion juridique nuls à l'encontre des concurrents, sans contenu inventif, ou sans description de la manière dont la fonction est techniquement exécutée.

Le droit des brevets n'est plus une compétition acharnée pour être le premier arrivé, premier servi, avec l'espoir d'être le seul et unique "gagnant qui prend tout".

Les accords de licence ne sont plus un instrument permettant aux puissants de tirer de la valeur des faibles et de leur voler le fruit de leurs efforts.

1.1.2.2 *Initiative personnelle de projets d'investissement*

Chaque citoyen adulte a droit, à sa majorité, à une allocation d'investissement unique en unités monétaires de type A (ressources renouvelables) représentant plusieurs mois de travail qualifié. Cette affectation peut être utilisée de deux façons :

- soit il est investi dans un fonds (avec ou sans risque technique), dont les actifs sont gérés par une équipe de professionnels sélectionnant des projets initiés par d'autres ;
- soit il est utilisé par la personne pour s'engager dans son projet d'investissement personnel.

Dans ce cas, le plan de projet doit être validé par une commission multipartite comprenant des personnes prêtes à y apporter leurs ressources personnelles, afin de.. : (1) s'assurer qu'il est utilisé pour des investissements productifs (et non pour la consommation) et (2) vérifier le réalisme du projet et sa compatibilité avec les réglementations et les politiques (comme c'est le cas pour les grands projets).

La capacité d'initier des activités innovantes n'est plus réservée à ceux dont " les amis et la famille " sont suffisamment riches pour leur fournir le capital d'amorçage nécessaire pour explorer la faisabilité technique et commerciale de leur projet, et pour mettre en place la première preuve de concept.

1.1.2.3 *Rapprocher l'épargne des projets d'investissement*

* Lien : <http://tuvalu.santafe.edu/~wbarthur/Papers/Arthur-HollandStockMarket.pdf>

La capacité d'investir judicieusement est inégalement répartie dans la société. Les pouvoirs publics, certaines entreprises et un nombre limité de particuliers ont la capacité d'investir judicieusement plus que leur épargne, et beaucoup d'autres se retrouvent avec des ressources inutilisées (leur épargne) lorsqu'ils ont satisfait leurs besoins de consommation et ne savent pas comment utiliser cette épargne. Ce serait une perte pour la société si ceux qui ont une capacité limitée d'investir judicieusement n'avaient d'autre choix que de consommer immédiatement et si ceux qui ont des idées et la capacité d'investir n'avaient que leurs économies personnelles, leurs



bénéfices accumulés ou leurs ressources fiscales immédiates pour réaliser leurs projets d'investissement.

Un système financier existe (1) pour mutualiser l'épargne du plus grand nombre, (2) pour l'orienter vers les projets d'investissement de valeur des pouvoirs publics ou des personnes privées innovantes, et (3) pour permettre à ceux qui ont affecté leur épargne à un pool d'investissement (1) d'être récompensés pour avoir ainsi contribué au bien commun plutôt que pour avoir affecté leurs ressources à une consommation immédiate, et (2) de récupérer leurs fonds avant la fin des investissements sous-jacents (qui peuvent durer des décennies).

Les actions de ces pools d'investissement sont négociées sur des marchés lents, ennuyeux et très réglementés, où les fluctuations sont délibérément amorties (voir lien vers l'article W.B. Arthur), et où seuls les contrats d'assurance explicites (pas les options) peuvent être protégés contre des risques prédéterminés.

Les marchés financiers ne sont plus des casinos dangereux où :

- les prix oscillent à l'infini et à grande vitesse, sans aucun rapport avec un phénomène sous-jacent ayant une influence sur la valeur économique des actifs ;
- les volumes de transactions sur actifs et produits dérivés (par exemple les options) sont des ordres de grandeur supérieurs au volume des transactions dans l'économie productive, et créent ainsi un risque systémique permanent pour l'économie, avec lequel les marchés font chanter la société pour la soumettre à leurs exigences de liquidité à très court terme ;
- ceux qui ont les bonnes relations et les algorithmes de prise de décision rapide privent les investisseurs ordinaires de leurs actifs.

1.1.2.4 Sélection des projets d'investissement

L'investissement détourne les ressources actuelles du flux normal pour satisfaire les besoins humains (potentiellement en grande quantité), afin de promettre de les satisfaire mieux ou plus efficacement à l'avenir. Ces ressources détournées doivent donc être utilisées avec sagesse et responsabilité, et pour le bien commun.

Voilà pourquoi :

- un ensemble de critères liés aux politiques est établi démocratiquement (et révisé périodiquement) pour sélectionner les projets d'investissement en fonction de leur efficacité et de leur impact sur l'environnement, ainsi que de leur impact social sur la répartition des biens entre les humains ;
- chaque projet d'investissement est vérifié au regard de ces critères par un conseil indépendant composé de parties prenantes potentiellement concernées ou de leurs représentants (par exemple pour les générations futures), avec possibilité de faire appel de la décision prise.

Les décisions d'investissement ne sont plus prises sur le seul critère du profit à court terme, sans considération des effets sociaux, sociétaux ou environnementaux.

1.1.2.4.1 Investissement avec risque technique

Lorsqu'il y a un risque technique, il est possible qu'une fois que toutes les ressources prévues pour



le projet ont été dépensées, le projet échoue néanmoins. Cela vaut également lorsqu'il s'agit d'un risque commercial, par exemple pour un nouveau produit non testé.

Pour ces investissements, un grand fonds public met en commun les risques et les bénéfices à l'échelle de l'ensemble de la société. Il collecte toutes les économies que le public souhaite affecter à ces projets. La gestion de ce grand fonds est répartie entre de petites équipes choisies à l'issue d'un appel d'offres et rémunérées en personnel hautement qualifié. Ces équipes de gestion sélectionnent les projets auxquels des ressources provenant de leur part du fonds seront affectées. La taille du fonds qu'ils gèrent (et le fait même de gérer n'importe quel fonds) dépend de leur performance - ce qui les incite à allouer les fonds qu'ils gèrent judicieusement.

1.1.2.4.2 Investissement sans risque technique

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Project_finance

Lorsqu'il n'y a pas de risque technique, le détournement de ressources du flux normal pour satisfaire les besoins humains n'est que temporaire. L'énergie, les matières premières, le temps de travail humain sont dépensés pour construire l'outil, puis l'outil fonctionne et génère des économies de ressources qui remboursent les dépenses précédentes, et au-delà.

Dans ces cas, le risque réside dans l'exécution : le projet sera-t-il terminé à temps et dans les limites du budget de ressources prévu ? La mise à disposition de ressources pour de tels projets est l'objectif d'une branche de financement bien établie appelée "financement de projet", ou de prêts classiques des banques.

1.1.2.4.3 Soutenir le développement économique et social

Une part substantielle des investissements totaux (>20%) est destinée aux régions moins développées de l'Union européenne et aux pays tiers.

Les procédures démocratiques dans ces régions et pays garantissent la participation de la population locale à l'initiative, à l'amendement et au classement par ordre de priorité des projets d'investissement à financement extérieur. Un soutien technique est fourni dans le cadre de ce processus, afin de fournir à la population locale les informations pertinentes sur les solutions alternatives à l'étude.

Afin d'atténuer les risques de corruption dans leur gestion, l'octroi d'investissements à financement extérieur est subordonné à la condition que les fonctionnaires des régions et pays de destination changent fréquemment de région et de pays.

Dans les pays moins développés où le taux de fécondité est supérieur au renouvellement des générations, cet investissement est axé sur l'émancipation des femmes.

1.1.3 Partage des coûts

1.1.3.1 Coûts de l'infrastructure commune

La société s'appuie sur un substrat d'infrastructures très riche et profond, capitalisé par les phénomènes naturels et par l'homme dans le passé : ressources géologiques et biologiques, connaissances, institutions, lois et règlements, processus, relations commerciales, réputation, compétences, bâtiments, machines, logiciels, etc.

La plupart de ces infrastructures sont des biens communs : leur bénéfice ne peut être limité à ceux



qui les ont payées. Cela justifie que leur construction et leur entretien soient payés par un paiement obligatoire : les taxes.

Le revenu fiscal est constitué de :

- un impôt sur le revenu des personnes physiques fortement progressif, au même taux pour toutes les natures de revenus (salaire ou pension, dividendes, plus-values) ;
- un impôt fortement progressif sur les successions ;
- un impôt sur le bénéfice des sociétés (à un taux inférieur) et un impôt supplémentaire sur les dividendes distribués aux actionnaires, tous deux basés sur les opérations mondiales consolidées de la société, répartis entre les juridictions fiscales en fonction de leur présence physique et numérique ;
- des taxes progressives sur les externalités causées par les biens, lors de l'achat de ce bien ;
- les amendes et pénalités progressives à l'encontre des particuliers.

L'"impôt progressif" signifie que les personnes ayant un revenu plus élevé paient plus que celles ayant un revenu plus faible.

Les particuliers ne sont plus obligés de payer à partir de leurs revenus privés des biens essentiels tels que l'éducation ou les soins de santé.

Les impôts ne sont plus concentrés sur ceux qui ne peuvent y échapper (les travailleurs et les consommateurs), tandis que les propriétaires de capital et les sociétés évitent toute contribution fiscale ou sociale.

La richesse n'est plus héritée d'une génération à l'autre. Les classes sociales et les inégalités ne sont plus ancrées dans les lignages familiaux.

(voir : Accumulation d'actifs)

1.1.3.2 Impôts sur les externalités négatives

Les taxes représentant des externalités devraient inciter tous les citoyens à réduire de la même manière les dommages causés aux autres. Pour que l'incitation soit égale pour tous, l'impôt doit également être ressenti de la même manière.

Pour ce faire, les impôts compensant les externalités, lorsqu'ils sont exprimés dans la monnaie de la classe A, augmentent plus que proportionnellement au revenu net (par exemple, l'impôt pour une personne à faible revenu peut être de 1 unité monétaire et de 10 unités monétaires pour une personne dont le revenu est 4 fois supérieur).

Les taxes sur les externalités négatives (par exemple sur les émissions de carbone) ne sont plus quelque chose que seuls les riches peuvent se permettre. Inversement, les riches ne peuvent plus être en mesure de causer unilatéralement du tort à autrui.

1.1.3.3 Sanctions pour infraction aux règles

Les règles sont faites pour être respectées. Toutefois, en cas de violation, une sanction peut s'avérer nécessaire, ce qui constitue également une incitation à la conformité.



Pour que l'incitation soit égale pour tous, la sanction doit également être ressentie de la même manière. C'est le cas pour les peines d'emprisonnement - et il doit en être de même pour les amendes pécuniaires.

Pour ce faire, les amendes pécuniaires augmentent plus que proportionnellement au revenu net (par exemple, la sanction infligée à une personne à faible revenu peut être de 1% du revenu net et de 2,5% pour une personne à revenu élevé).

Les amendes et les sanctions pour violation des règles ne sont plus quelque chose que seuls les riches peuvent se permettre. Inversement, les riches ne peuvent plus être au-dessus de la loi en payant simplement une amende qui représente peu pour eux.

1.1.4 Partage des risques

La plupart des risques sont partagés en faisant souscrire aux personnes et aux organisations un contrat d'assurance obligatoire, dont les termes sont définis par un modèle obligatoire. Ces contrats laissent une partie du risque à la charge de la personne / de l'organisation, afin d'inciter à un comportement prudent.

Les organismes d'assurance opèrent à l'échelle de l'Union européenne, de manière à répartir leurs risques sur la plus large surface géographique. Ils opèrent sous un " voile d'ignorance " délibéré et légalement mandaté : les informations qu'ils sont autorisés à recueillir et à utiliser sur leurs clients actuels et potentiels sont limitées, afin de forcer la mise en commun des risques à travers la société.

Les plus faibles et les plus vulnérables ne se retrouvent plus sans couverture d'assurance ou avec une couverture médiocre.

Les compagnies d'assurance ne sont plus autorisées à écrémer le marché pour les clients les plus rentables (= les riches, les jeunes et les personnes en bonne santé), auxquels on propose des prix bas pour couvrir un faible risque, tandis que les pauvres, les personnes âgées et les malades sont laissés entre eux et paient des primes élevées pour un faible service lié à leur risque élevé.

1.2 Accord sur le partage de l'accès au stock de capital existant

Le stock de capital existant est le résultat de l'accumulation de processus créateurs de valeur réalisés par des phénomènes naturels ou par l'homme dans le passé, et qui peuvent générer des agréments pour l'homme aujourd'hui et dans le futur. Il se compose de :

- la terre ;
- le capital naturel ;
- le capital culturel ;
- le capital institutionnel ; et
- le capital technique.



1.2.1 Accès à la terre

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Spectrum_management

Les terres appartiennent à l'Union européenne. La répartition des terres se fait entre (1) les zones bâties (à usage d'habitation ou commercial/industriel/de transport) et (2) les zones agricoles est décidée par l'UE, et ne peut évoluer que dans une seule direction : la conversion des zones bâties en zones agricoles. La construction sur un terrain agricole existant n'est permise qu'après la conversion d'un lot équivalent ou plus grand d'une superficie bâtie en une superficie agricole productive.

L'utilisation des terres est concédée de manière réversible à des utilisateurs privés à des fins spécifiques et dans des conditions contrôlées, selon le modèle existant actuellement pour le spectre radioélectrique.

Cette concession est attribuée à la suite d'un appel d'offres fixant l'objectif pour lequel le terrain doit être utilisé, les obligations du concessionnaire et les moyens pour l'UE de contrôler le respect de ces obligations. Une concession est accordée pour une durée indéterminée, mais sa conformité fait l'objet d'un examen périodique. Il est attribué pour un loyer dont le montant dépend de l'infrastructure mise à disposition par les autorités publiques à proximité. Une concession sur un terrain ne peut être ni échangée, ni transférée, ni héritée. Lorsqu'une concession prend fin pour quelque raison que ce soit (manquement aux obligations, décès, démission), les immobilisations sur le terrain sont incluses dans l'appel d'offres suivant et font l'objet d'une tarification séparée par les soumissionnaires. L'adjudicataire doit payer l'ancien propriétaire pour ces immobilisations avant d'obtenir l'accès au terrain.

La terre n'est plus un bien privé, où le propriétaire :

- peut détériorer le sol de façon irréversible sans rendre de comptes à la société ;
- peut monopoliser l'accès aux ressources essentielles (par exemple, les terres agricoles, l'eau) et empêcher les personnes de les utiliser de manière productive ;
- saisit la valeur de tout investissement public (p. ex. infrastructure, assainissement de l'environnement) effectué dans le voisinage ;
- saisit une part arbitraire de la valeur de toute activité économique privée qui s'y exerce.

La terre n'est plus une classe d'actifs gelant le capital qui devrait être utilisé pour transformer le monde.

1.2.1.1 Pour le logement

(voir : Accès au logement)

1.2.1.2 Pour usage commercial / industriel

Les bâtiments commerciaux et industriels sont la propriété des pouvoirs publics (Union européenne ou au niveau national/régional/local) ou d'organismes privés gérant un grand nombre de bâtiments.

Les loyers pour l'utilisation d'un terrain dans le bâtiment sont déterminés par :



- la surface et le volume du terrain ;
- la surface et le volume de tout espace partagé dans le bâtiment ou à proximité immédiate, et auquel les utilisateurs ont accès ;
- l'équipement fourni pour l'usage exclusif des utilisateurs du lot ou pour usage partagé avec les autres dans le même bâtiment ou dans des bâtiments voisins ;
- les frais d'entretien et d'exploitation du terrain et de l'immeuble.

L'algorithme déterminant le loyer en fonction de ces paramètres est un "logiciel équitable", le loyer pour l'utilisation du terrain et des équipements connexes fournis est payé en sus, à savoir à l'UE.

L'attribution d'un lot commercial ou industriel à une entreprise donnée est réalisée par une commission multipartite transparente. Cette répartition est fondée sur la viabilité et les avantages publics du projet à développer. Un résumé non confidentiel de tous les projets reçus et de certaines données d'évaluation clés est rendu public, ainsi que l'évaluation faite par la commission pour chaque projet. La décision peut faire l'objet d'un appel.

1.2.1.3 Pour usage agricole

L'attribution d'un lot de terres agricoles à un agriculteur donné est effectuée par une commission multipartite transparente. Cette répartition est fondée sur la viabilité et les avantages publics du projet qui sera réalisé sur ce lot. Tous les dossiers de candidature reçus de tous les candidats sont rendus publics, ainsi que l'évaluation justifiée de chaque élément de chaque dossier par la commission et son évaluation finale et sa décision. Cette décision peut faire l'objet d'un appel.

1.2.2 Accès au capital naturel

L'accès au capital naturel (ressources limitées et non renouvelables, milieux naturels précieux) n'est plus le monopole privé de certaines personnes ou sociétés riches.

1.2.2.1 Biens publics

Les " biens publics " naturels sont ceux dont l'accès ne peut être restreint, comme le climat ou l'air.

1.2.2.2 Ressources non renouvelables et réversibles

L'accès aux ressources naturelles non renouvelables et réversibles est réglementé par les unités monétaires de la classe B.

Les organisations reçoivent des unités monétaires de classe B dans le cadre de leur dotation en capital pour l'acquisition d'équipements ou d'infrastructures. Si les unités monétaires de la classe B diffèrent d'une zone économique à l'autre, les importateurs de biens matériels dans une zone économique (telle que l'Union européenne) doivent acquérir des unités monétaires de la classe B auprès des exportateurs (ce processus est une forme de mesures d'ajustement aux frontières). Ainsi, aucune zone économique ne peut être importatrice nette de ressources limitées, réversibles et non renouvelables.

1.2.2.3 Milieux naturels de grande valeur

Lorsqu'une parcelle de terrain de grande valeur naturelle (par exemple une forêt, une rive de rivière ou de lac, un bord de mer) a été attribuée à une personne ou une organisation donnée, cette personne ou cette organisation a le devoir d'assurer l'accès du grand public à cette parcelle.



Cet accès peut être limité dans le temps et en nombre de personnes (pour des raisons de compatibilité avec les capacités de régénération de la biosphère locale). Ses coûts spécifiques (par exemple la surveillance, la gestion des déchets) peuvent être compensés. Lorsque le nombre de visiteurs doit être limité, est effectuée avec un quota, et par une répartition aléatoire des billets d'entrée parmi ceux qui ont demandé.

1.2.3 Accès au capital culturel

1.2.3.1 Aux œuvres d'art plastique et d'architecture

Lorsqu'une œuvre d'art plastique ou d'architecture à haute valeur culturelle est la propriété d'une personne ou d'une organisation donnée, cette personne ou cette organisation a le devoir d'assurer l'accès à cette œuvre d'art au grand public. Cet accès peut être accordé en prêtant l'œuvre d'art de façon permanente à un musée public ou en l'exposant dans un espace privé ouvert au public. Cette exposition dans un espace privé peut être limitée dans le temps et en nombre de personnes (pour des raisons de compatibilité avec la conservation à long terme de l'œuvre d'art et pour assurer une jouissance privée). Ses coûts spécifiques (par exemple la surveillance, la gestion des déchets) peuvent être compensés. Lorsque le nombre de visiteurs doit être limité, cela se fait à l'aide d'un quota et d'une répartition aléatoire des billets d'entrée entre ceux qui en font la demande.

L'accès à des œuvres d'art plastique ou d'architecture à haute valeur culturelle n'est plus le monopole privé de certains individus ou entreprises fortunés.

1.2.3.2 Aux œuvres littéraires et musicales

Les œuvres littéraires et musicales sont protégées par le droit d'auteur. Ces droits ont une durée d'au moins 20 ans après la publication de l'œuvre et prennent fin à la mort de l'auteur (ou du dernier auteur dans le cas d'une œuvre collective).

Les œuvres cinématographiques et vidéo sont protégées par les droits d'auteur, qui sont souvent attachés à la société de production. Dans ce dernier cas, les droits d'auteur durent 20 ans après la publication de l'œuvre.

Les œuvres littéraires et musicales ne sont plus protégées après la mort de l'auteur, de sorte que ses héritiers ne bénéficient plus des rentes indues d'une créativité à laquelle ils ne participent plus.

Les œuvres cinématographiques et vidéo produites à l'échelle industrielle par les entreprises ne sont plus protégées au même titre que le travail créatif des individus.

1.2.4 Accès au capital institutionnel

* Lien : <https://creativecommons.org/>

Des modèles de référence pour les arrangements institutionnels garantissant la fiabilité, la robustesse, l'équité et la démocratie interne sont publiés et mis à la disposition de tous sous des licences ouvertes (telles que Creative Commons). Cela s'applique aux statuts des entreprises et des organisations de plaidoyer, aux systèmes d'assurance qualité, aux processus internes des organisations et à de nombreux autres arrangements institutionnels.

Les statuts des entreprises et des organisations de défense, les systèmes d'assurance qualité, les processus internes des organisations et les autres arrangements institutionnels ne sont plus



réinventés à chaque nouvelle affaire, au seul profit des avocats et des consultants.

1.2.5 Accès au capital technique

Les modèles de référence pour les processus de transformation technique sont publiés et mis à la disposition de tous sous licences ouvertes (telles que Creative Commons) et décrivent l'état de l'art pour atteindre la plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources. Cela s'applique aux processus de transformation de l'information, de l'énergie, de la matière, des êtres vivants non humains, des humains et de la société.

Les modèles de référence peuvent inclure des innovations brevetées, qui sont signalées en conséquence par l'accès au contrat de licence correspondant. Dans ce cas, des solutions alternatives non brevetées sont fournies avec des informations sur la perte de performance qui en résulte.

Les processus de transformation technique de l'information, de l'énergie, de la matière. Les êtres vivants non humains, les êtres humains et la société ne sont plus des "secrets commerciaux" fermés gardés sous le contrôle des initiés. Les nouveaux entrants potentiels dans une activité économique ne sont plus découragés par l'ignorance de ses caractéristiques de base.

1.2.6 Accumulation d'actifs

Le patrimoine peut s'accumuler librement de son vivant, sans imposition particulière.

Ils sont cependant très fortement taxés sur toute forme de transfert, que ce soit par donation, vente ou décès du propriétaire (droits de succession). Le ratio entre le 1 % supérieur et le 1 % inférieur de l'actif hérité après impôt est inférieur à 2:1. L'objectif de cet impôt sur les successions est de rétablir l'égalité des chances à chaque génération.

Les actifs ne sont plus hérités d'une génération à l'autre.

Il n'est plus nécessaire d'accumuler et de transmettre des avoirs privés pour assurer une vie décente à ses enfants.

2 Démocratie paneuropéenne : accord entre humains sur les décisions à prendre et sur les règles

L'accord entre des personnes différentes dans tous les aspects de leur vie (position sociale, âge, croyances, préférences...) est le principal problème des sociétés humaines, aussi bien dans les institutions publiques que dans les organisations privées.

Un accord n'a de sens que lorsqu'il est considéré comme légitime par toutes les parties - ou du moins lorsqu'il existe un consensus général au sein de la société sur le fait que le processus qui y conduit est légitime.

L'accord entre les humains est soutenu par une forme d'autodiscipline morale de la part de tous les membres de la société (et par la loi), de sorte qu'ils suivent les processus menant à l'accord et respectent leurs engagements une fois l'accord conclu.

L'accord est fondé sur les principes de la démocratie et de la justice sociale. Des procédures explicites garantissent que toutes les valeurs et tous les intérêts ont été pris en compte sur un pied



d'égalité, mais aussi que les décisions sont prises et mises en œuvre en temps opportun - même contre l'opposition de certains (si nécessaire). Cela implique que la démocratie s'exerce à la plus grande échelle possible, celle de l'Union européenne, afin de vaincre la résistance des minorités puissantes.

Les décisions ne sont plus paralysées par des conflits interminables entre des parties apparemment inconciliables, par des droits de veto ou par des désaccords sur les faits mêmes sur lesquels fonder les décisions.

Les individus ou les groupes ne contestent plus la légitimité même des règles, parce qu'ils considèrent (souvent à juste titre) qu'on ne leur a pas donné une chance de les façonner, ou que les règles sont à l'avantage exclusif d'une classe sociale minoritaire.

Les individus ou les groupes ne se soustraient plus à leurs obligations publiques (par exemple, contributions fiscales ou sociales) ou privées (par exemple, dans les contrats).

2.1 Accord sur les faits

2.1.1 Sources d'information permanentes

Les sources d'information suivantes sont à la disposition de tous gratuitement :

- données et statistiques publiques ;
- données non personnelles, générées par des machines et des capteurs ;
- publications et données scientifiques ;
- normes techniques.

Les fils d'information des agences de presse sont à la disposition de tous pour un faible coût d'abonnement.

Les données ne sont plus la propriété d'organisations privées ou de particuliers, qui extraient des loyers de ceux qui veulent les utiliser.

Les publications scientifiques ne sont plus une activité oligopolistique lucrative.

Les organismes de normalisation n'opèrent plus sous le prétexte fallacieux qu'ils ne servent que les intérêts industriels et ne sont plus rémunérés en vendant leurs normes à des prix prohibitifs pour les citoyens et les PME.

(voir : Données non personnelles, générées par des machines)

2.1.2 Informations issues d'une recherche active

Lorsque les données "poussées" existantes sont insuffisantes, les scientifiques et les journalistes d'investigation recherchent activement l'information : ils la génèrent à l'aide d'instruments ou d'enquêtes sur mesure, ou l'acquièrent par des recherches longues et approfondies.

Le journalisme d'investigation et la dénonciation sont protégés par la loi.

Certains projets de recherche peuvent être constitués uniquement de production de données, que d'autres scientifiques peuvent exploiter et interpréter.



Les informations sur la vie privée des individus ne peuvent être rendues publiques, à moins qu'il n'existe un intérêt public clair en matière de gouvernance (par exemple, conflits d'intérêts).

La presse " populaire " qui s'en prend à la révélation de la vie privée des individus a disparu.

Les journalistes d'investigation et les dénonciateurs ne sont plus poursuivis.

2.1.3 Lois de la nature, de l'homme et de la société

La découverte des lois de la nature, du comportement humain et de la société, qui expriment comment prévoir les phénomènes de toutes sortes, est le but de l'activité de recherche scientifique.

Tous les travaux scientifiques sont reproductibles, cumulatifs et exprimés sous forme de résultats qui peuvent être réfutés, c'est-à-dire prouvés comme étant faux par des expériences empiriques. La validité des résultats est minutieusement testée par des pairs selon des méthodes rigoureuses, de sorte que seules les théories qui se sont avérées les plus fiables et les plus précises pour prédire les phénomènes sont conservées comme la meilleure approximation disponible des lois de la nature, de l'humanité et de la société.

Le grand public et la communauté scientifique participent à un processus démocratique (initiative ouverte, modification et classement par ordre de priorité) pour définir le programme de recherche, c'est-à-dire la liste des questions de recherche les plus prioritaires, et sur lesquelles investir des ressources. Le poids de la communauté scientifique dans ce processus est plus important pour les questions fondamentales et avancées impliquant moins de ressources - alors que le grand public a un poids plus important pour les questions appliquées impliquant plus de ressources.

Tous les résultats de cette activité sont publiés sous un régime de licence gratuite.

Les éditeurs de textes non romanesques basés sur (1) l'exploitation de données existantes ; (2) des informations ciblées ; et/ou (3) des lois de la nature, de l'humanité ou de la société, comme en témoigne la recherche scientifique, reçoivent un soutien des budgets publics, à condition que des méthodes appropriées soient utilisées.

La science n'est plus faite de 3 royaumes distincts :

- les sciences sociales et l'économie, qui étaient essentiellement des outils de domination idéologique par une élite restreinte ;
- des sciences fondamentales et coûteuses qui n'étaient gérées par les scientifiques qu'en mode roue libre ;
- dont l'ordre du jour n'était déterminé que par des intérêts économiques.

Les publications scientifiques ne sont plus l'oligopole lucratif de quelques maisons d'édition qui exploitent le travail bénévole des scientifiques tout en faisant payer les lecteurs et les auteurs d'articles.

L'édition non romanesque n'est plus sur le point de disparaître.

2.1.4 Mesure et comptabilité

Mesures et traces comptables publiques et privées :



- tous les flux de matières et d'énergie ;
- toutes les actions et toutes les formes de capital ;
- toutes les externalités (c'est-à-dire les dommages ou les avantages transférés à autrui par une activité humaine).

Cette comptabilité soutient la gestion prudente de l'offre fortement limitée de ressources et veille à ce qu'aucune ressource ne soit gaspillée. Afin de faciliter ce suivi à toutes les échelles, chaque ménage, chaque organisation, chaque collectivité locale ou régionale, chaque chaîne de valeur et l'Union européenne dans son ensemble, reçoit automatiquement une information régulière sur ses flux entrants et sortants et sur l'état de ses stocks. Les comptes des ménages et des petites organisations sont agrégés par nature de ressources (renouvelables et non renouvelables), mais peuvent toujours demander une vue désagrégée.

Cette comptabilité est effectuée dans des grands livres répartis autorisés, afin d'assurer la fiabilité et l'examen du public.

La comptabilité publique et privée n'a plus l'illusion que l'argent est la mesure de toutes choses, et que l'argent peut compenser toute perte ou dommage causé dans le monde des phénomènes physiques et biologiques.

Produit intérieur brut - Le PIB n'est plus la seule mesure du progrès social et économique.

2.1.4.1 Mesure et comptabilité des ressources renouvelables

Les ressources renouvelables comprennent :

- les flux de ressources renouvelables (travail humain, eau, produits agricoles, énergies renouvelables)
- le stock de capital qui peut être reconstitué au fil du temps (biomasse, sol, capacités et compétences individuelles ou collectives humaines, culture humaine, institutions), même dans les cas où ce capital est beaucoup plus rapide à détruire qu'à reconstituer, comme pour les forêts, qui peuvent brûler en quelques heures, et prendre des siècles pour se développer à nouveau.

Les ressources renouvelables peuvent être achetées et échangées les unes contre les autres, en utilisant une devise (la devise de la classe A) qui est essentiellement une forme de temps. La valeur relative de chaque unité de ressources renouvelables est déterminée par le flux annuel total des ressources de chaque catégorie, à un rythme durable compatible avec l'utilisation éternelle de cette ressource : plus le flux d'une ressource renouvelable est abondant, moins elle est précieuse. Ce taux soutenable est déterminé chaque année, sur la base de preuves scientifiques et des données les plus récentes, dans le cadre d'un processus décisionnel multipartite dont les utilisateurs de la ressource ne sont délibérément pas représentés.

Lorsqu'il faut du temps pour reconstruire une ressource renouvelable, la valeur des flux futurs est actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation qui est déterminé démocratiquement comme la valeur médiane de toutes les valeurs données par les citoyens, dans un débat public permanent et informé.

La devise de la classe A ne peut pas acheter des ressources finies, réversibles et non



renouvelables (qui ont besoin de la devise de la classe B), et ne peut être échangée contre aucune quantité de devise de la classe B.

Les ressources renouvelables ne sont plus considérées comme étant remplaçables instantanément et comme ayant la possibilité d'être fournies pendant la nuit à une vitesse et à un débit infinis.

2.1.4.2 Mesure et comptabilité des ressources finies, réversibles et non renouvelables

Le stock de ressources finies, réversibles et non renouvelables comprend :

- les gaz à effet de serre dans l'atmosphère,
- les éléments chimiques du tableau périodique de Mendeleiev - et en particulier les matières premières critiques qui sont rares, non substituables et économiquement importantes
- les matériaux de construction minéraux (p. ex. calcaire, granite, gravier, sable, gypse, argile).

Ces ressources limitées et non renouvelables peuvent être gérées comme un réservoir réversible : les gaz à effet de serre peuvent être dispersés de façon réversible dans l'atmosphère, puis réabsorbés (par les plantes ou le sol, par exemple), et des éléments chimiques ou des matériaux de construction correctement gérés peuvent être immobilisés de façon réversible dans des artefacts humains, puis libérés pour être utilisés ultérieurement.

Les ressources limitées, réversibles et non renouvelables peuvent être achetées et échangées les unes contre les autres, en utilisant une monnaie (la monnaie de la classe B), qui est essentiellement une forme de masse (par exemple, le kg d'équivalent CO_2). La valeur relative de chaque unité de ressources finies, réversibles et non renouvelables est déterminée par un marché de change lent et ennuyeux.

La devise de la classe B ne peut pas acheter de ressources renouvelables (qui ont besoin de la devise de la classe A), et ne peut être échangée contre aucune quantité de devise de la classe A.

Chaque personne et chaque organisation (publique ou privée) utilisant du matériel ou des infrastructures dispose d'un compte exprimé en unités monétaires de classe B. Ces comptes sont gérés par une administration publique dont les dossiers sont stockés dans un grand livre réparti autorisé pour garantir la fiabilité et l'examen public.

La somme de :

1. le nombre d'unités monétaires de classe B sur le compte d'une personne ou d'une organisation ; et
2. le nombre de ceux qui sont incorporés dans les actifs matériels qu'il possède ;

est constante.

Cette administration publique enregistre également les changements globaux dans le stock de ressources finies, réversibles et non renouvelables (par exemple en raison de nouvelles découvertes de minerais ou de changements dans l'utilisation des terres), et modifie les allocations de tous les acteurs sociaux en conséquence.



Le stock de ressources limitées et non renouvelables n'est plus considéré comme pouvant être prolongé indéfiniment, à condition que le marché offre le bon incitatif de prix.

(voir : Rapprocher l'épargne des projets d'investissement)

2.1.4.3 Mesure et comptabilité de la biodiversité

La biodiversité est une catégorie spécifique de ressources finies et non renouvelables, car son utilisation est irréversible. Une fois que les humains ont détruit une espèce vivante, il n'y a aucun moyen de la régénérer.

La biodiversité fait l'objet d'un suivi et d'une gestion spécifiques, avec un mandat public de préservation. Il ne peut pas être acheté, dans n'importe quelle classe de monnaie (A ou B).

La biodiversité n'est plus ignorée dans nos systèmes comptables.

2.1.4.4 Mesure et comptabilité des externalités

Toutes les externalités générées par la production, la consommation, l'utilisation et la fin de vie de tous les biens sont calculées et régulièrement mises à jour, dans un processus entièrement ouvert utilisant des données publiques ouvertes. Le coût de ces externalités est ajouté au prix de chaque unité du bien en tant que taxe, selon le principe du "pollueur-payeur", de manière à : (1) inciter le consommateur à acheter des biens moins nocifs ; (2) donner à l'Union européenne les moyens de compenser ce préjudice pour les personnes touchées.

Parmi les exemples de telles externalités, on peut citer les atteintes à la santé ou aux capacités cognitives de l'homme causées par l'alcool ou les jeux vidéo, ou les atteintes à l'environnement causées par les polluants.

Les externalités négatives, c'est-à-dire les coûts supportés par la société en raison des activités économiques de certains, ne sont plus dissimulées ou minimisées pour préserver ces intérêts économiques.

2.1.5 Diffusion de l'information

La presse et les médias sociaux offrent le service de sélection, de présentation et d'analyse de ces sources d'information, dans le cadre d'un modèle économique de paiement à l'utilisation (par article ou pour un volume donné de contenu original) ou par abonnement (par mois ou par an, par exemple).

La presse et les médias sociaux ne fonctionnent plus selon un modèle d'affaires basé sur la publicité. Ils ne sont donc plus dépendants des intérêts économiques et ont cessé de promouvoir des modes de vie inutiles et de diffamer les syndicats et les associations environnementales.

2.1.5.1 Critères de sélection de l'information

Les critères de sélection des informations sont explicites et sous le contrôle de l'utilisateur. L'algorithme de sélection est un "logiciel équitable".

La presse et les médias sociaux n'accrochent plus leurs utilisateurs à leurs écrans avec des vidéos ou des slogans courts et brutaux, et ne polarisent plus les débats dans le but d'augmenter le nombre de pages (et d'annonces) vues.



L'information choisie pour la diffusion ou l'affichage sur les médias sociaux n'est plus choisie pour son contenu émotionnel, ni pour soutenir une vision du monde alignée sur les intérêts des entreprises qui paient pour la publicité.

2.1.5.2 Propagation sur les médias sociaux

La propagation de l'information sur les médias sociaux est délibérément retardée pour forcer la réflexion sur la qualité et la fiabilité de l'information reçue : la propagation n'est autorisée qu'au moins 24 heures après avoir lu l'information.

Par ailleurs, la publication de contenus sur les médias sociaux en dehors d'un cercle fermé et privé est soumise à la réglementation applicable aux journalistes en matière de diffusion de fausses nouvelles.

La propagation virale des fausses nouvelles et du contenu émotionnel a presque disparu.

2.1.6 Présentation de l'information

Toutes les nouvelles sont obligatoirement accompagnées du contenu d'accompagnement suivant, en petites quantités mais suffisantes, et avec la possibilité d'en savoir plus :

- des informations contextuelles (concernant l'histoire, les précédents, la géographie, les données statistiques) ;
- les politiques publiques, les technologies ou les résultats scientifiques existants qui résolvent le problème ou la question soulevée dans les nouvelles ;
- les propositions de politique publique, les projets d'innovation ou de recherche scientifique visant à résoudre le problème ou la question soulevée dans l'actualité, avec la possibilité pour la personne de soutenir l'un ou l'autre d'entre eux.

Ce contenu d'accompagnement est généré automatiquement par un "logiciel équitable" utilisant les technologies de l'Intelligence Artificielle.

Ainsi, chaque information reçue par une personne s'accompagne d'une possibilité pour celle-ci de prendre des mesures concrètes pour y remédier.

Le préjudice causé à la qualité du débat public par un format de présentation du contenu est taxé comme une externalité négative : les formats soutenant les réactions émotionnelles (par exemple, les courtes vidéos) sont taxés plus que ceux soutenant le développement d'arguments constructifs (par exemple, les longs articles écrits).

Le cercle vicieux suivant ne fonctionne plus : (1) le fait de recevoir des nouvelles entretient la peur et un sentiment d'impuissance, et donc de stress - et (2) le seul moyen apparent disponible pour atténuer ce stress est de recevoir plus de nouvelles.

2.2 Accord sur les règles et les actions futures

* Lien : <http://www.kuneagi.org>

Les règles et les actions (en particulier les investissements) ont des conséquences à l'avenir, qui affecteront différemment les parties prenantes.



Les décisions concernant les règles et les actions futures au sein des organismes publics et des organisations privées (entreprises, associations) sont prises à l'issue d'un processus démocratique entre toutes les parties intéressées, en fonction des conséquences prévisibles de chaque option (compte tenu du niveau de connaissance au moment de la décision). Ce processus est ouvert à tous à chacune de ses étapes :

1. afin que toute personne puisse soulever une question qu'elle juge importante ;
2. afin que toutes les parties intéressées puissent confronter leurs points de vue et s'entendre sur une proposition fondée sur des arguments solides ;
3. par ordre de priorité, afin que l'organisme (public ou privé) concerné concentre ses ressources sur les actions considérées comme les plus importantes par ses membres.

Ce processus décisionnel est soutenu par une infrastructure publique de plates-formes de démocratie délibérative en ligne similaire au logiciel KuneAgi existant.

Les décisions sur les règles et les actions futures dans les organismes publics et dans les organisations privées (entreprises, associations) ne sont plus prises après des discussions opaques entre les quelques personnes qui ont accès aux décideurs et qui sont capables de les menacer.

Les questions importantes pour le grand public ne sont plus tenues à l'écart de l'agenda politique. Les électeurs ne sont plus placés devant des choix à prendre ou à laisser, que ce soit lors des élections ou des référendums.

2.2.1 Débattre équitablement

* Lien : <https://lernu.net/en/esperanto>

Dans les débats impliquant des personnes de différentes langues maternelles, concernant l'analyse des faits ou la discussion sur les actions futures dans les organisations et institutions privées ou publiques, les discussions ont lieu en espéranto, la langue conçue pour être juste et facile à apprendre.

Dans les débats impliquant des personnes de différentes langues maternelles, concernant l'analyse des faits ou la discussion sur les actions futures dans des organisations et institutions privées ou publiques, la domination (1) des anglophones natifs, (2) des germanophones proches de l'anglais, et (3) de ceux dont les parents étaient assez riches pour les envoyer plusieurs semaines par an pendant leur adolescence pour être immergé dans un milieu anglophone, a cessé.

2.2.2 Accord entre entités privées

Les contrats sont les moyens avec lesquels les particuliers et les organisations définissent généralement leurs relations futures, leurs droits et obligations mutuels et la manière dont ils partageront les flux futurs de marchandises. Par exemple, " conditions générales " dans un contrat de vente au détail, un contrat d'assurance, un contrat de vente B2B, un contrat de travail, un contrat d'agence artistique, une licence d'utilisation de brevets et autres droits de propriété intellectuelle, un pacte d'actionnaires, les statuts d'une société ou d'une association...



Tous ces contrats très génériques suivent un modèle prédéfini ne laissant qu'une marge de modification minimale et conçu pour être équitable pour toutes les parties. Ces modèles de contrats obligatoires sont définis par la loi (pour les statuts des entreprises ou des organisations de défense) ou par la négociation collective à l'échelle de l'Union européenne, entre les parties prenantes concernées ou leurs représentants, par exemple les entreprises et les consommateurs pour les "conditions générales", les grands groupes et les PME pour les contrats de vente B2B, les développeurs et utilisateurs de technologies pour les licences de brevet, les syndicats et les associations patronales pour les contrats de travail, ...

En évitant de "réinventer la roue" à chaque transaction, ces modèles minimisent les coûts de transaction, en plus d'être équitables.

Les contrats tels que les "conditions générales" d'un contrat de vente au détail, les contrats d'assurance, les contrats de vente B2B, les contrats de travail, les contrats d'agence artistique, les licences d'utilisation de brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les conventions entre actionnaires, les statuts des sociétés et des organisations de défense ne sont plus réinventés à chaque nouvelle affaire, au seul profit des avocats et consultants.

Les contrats ne sont plus l'instrument juridique qui cimenter la domination de la partie la plus forte sur la partie la plus faible dans une transaction.

2.2.3 Accord sur les règles définies et mises en œuvre par des entités publiques

Les lois et règlements définies et mises en œuvre par ds entités publiques à toutes les échelles de gouvernement suivent un "principe d'universalité" : ils sont adoptés au niveau le plus grand possible (typiquement : l'Union européenne), à moins qu'il ne soit démontré qu'il est plus efficace et approprié de réglementer à une plus petite échelle.

Par conséquent, il n'existe qu'un seul ensemble de règles et qu'une seule administration à l'échelle de l'Union européenne pour accomplir les tâches suivantes :

- percevoir les impôts et taxes ;
- fournir gratuitement aux citoyens des biens de première nécessité ;
- protéger les citoyens contre toutes les formes de risques en matière de sûreté et de sécurité ;
- définir et appliquer des règles concernant les activités qui transforment le monde ;
- mesurer et comptabiliser les ressources.

Ce principe d'universalité est destiné à :

- éviter la concurrence à la baisse entre les entités de moindre envergure en matière de réglementation et de fiscalité ;
- assurer une mise en commun des ressources à la plus grande échelle possible ;
- éviter la duplication des efforts dans la résolution d'un problème ou d'une question d'intérêt public : il est débattu et discuté une seule fois, rassemblant tous les arguments et toutes les



preuves une seule fois et appliqué partout ;

- l'accès des citoyens et des entreprises au droit : il est toujours plus simple d'apprendre une seule loi applicable partout, plutôt que toutes ses variantes locales.

Ce principe d'universalité autorise néanmoins les entités publiques à plus petite échelle à expérimenter des politiques publiques, à condition qu'elles soient innovantes et ne nuisent pas aux autres.

La définition des lois et des règlements n'est plus fragmentée en micro-circonscriptions vulnérables au chantage des grands intérêts économiques, sous le prétexte fallacieux de la subsidiarité. Les petites collectivités politiques ne se livrent plus à une concurrence à la baisse en matière de réglementation, de cotisations sociales et de fiscalité, et les circonscriptions riches ne réservent plus égoïstement leurs ressources à leurs seuls habitants.

Les efforts ne sont plus dupliqués dans chaque politique à petite échelle lorsqu'il s'agit de résoudre un problème ou une question publique générique.

2.2.3.1 Procédure législative ordinaire

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Majority_judgment

Selon la procédure ordinaire, les décisions d'un organisme public (à toutes les échelles, de la municipalité à l'Union européenne) sont prises par son gouvernement, qui est démocratiquement élu et contrôlé par une ou deux chambres du Parlement.

Les lois et les budgets sont décidés par le Parlement, souvent sur proposition du gouvernement.

Les membres d'au moins une chambre du Parlement sont élus démocratiquement par tous les citoyens au moyen d'un jugement majoritaire (pour éviter le vote stratégique) au sein de listes proposées par les partis politiques (qui appartiennent à la catégorie des "organisations de plaidoyer" et sont réglementées en conséquence). Les électeurs peuvent attribuer une note à une liste complète ou à chacun de ses membres individuellement. Le vote est secret, se déroule dans une isolement. Le vote se fait sur des bulletins papier pour des raisons de traçabilité, et ses résultats sont calculés électroniquement, sur la base d'un scan de ces bulletins et d'un "logiciel équitable".

Les membres de la deuxième chambre du Parlement peuvent être des représentants d'entités à plus petite échelle. Les décisions de cette deuxième chambre du Parlement sont prises à la majorité (qualifiée).

Les votes de chaque membre du Parlement, des deux Chambres, au cours de son mandat sont enregistrés et mis à la disposition de tous en tant que données ouvertes à des fins de contrôle.

Le vote aux élections à la majorité n'est plus stratégique et déterminé par les anticipations que les gens ont sur le résultat du premier tour.

L'identité des membres du Parlement aux élections utilisant les listes proportionnelles n'est plus déterminée par l'administration du parti qui définit le classement des candidats sur la liste.

Le vote n'est plus soumis aux menaces du vote électronique lorsque l'absence de trace du vote exprimé (et donc de données primaires), rend le processus sujet à manipulation.

Les décisions ne sont plus bloquées par des exigences d'unanimité - et donc par un droit de veto



accordé à chaque organe constitutif d'une fédération comme l'Union européenne.

Une fois élus, les députés ne peuvent plus se soustraire à leur responsabilité envers leur circonscription.

2.2.3.2 Contribution des citoyens au processus législatif ordinaire

Toutes les propositions de textes législatifs sont rendues publiques dès qu'elles sont mises à la disposition des députés pour débat, amendement et décision.

Le logiciel de démocratie délibérative publique en ligne est utilisé au sein de chaque parti politique et dans le grand public pour produire des propositions d'amendement et les classer par ordre de priorité. Les propositions d'amendement qui ont reçu plus d'un certain nombre de jetons de soutien sont ensuite adressées chacune à un membre du Parlement spécifique pour examen.

Le traitement réservé à chaque proposition d'amendement par le député et les arguments qu'il invoque à cet effet sont publiés en tant que données ouvertes au débat public dans son propre parti politique et dans le grand public.

L'apport externe au processus législatif n'est plus réservé aux lobbyistes professionnels qui ont des liens personnels avec les membres du gouvernement ou du Parlement et qui travaillent en dehors de tout examen public.

2.2.3.3 Initiative citoyenne

Le logiciel de démocratie délibérative publique en ligne est utilisé au sein de chaque parti politique et dans le grand public pour produire des propositions législatives et les classer par ordre de priorité. Les propositions législatives qui ont reçu plus d'un premier seuil de soutien (environ 100 000 pour l'Union européenne) font l'objet d'une évaluation juridique obligatoire par l'administration de l'UE pour vérifier leur compatibilité avec la Constitution (en particulier : avec la répartition des pouvoirs entre les niveaux de gouvernement) et les droits humains. Les résultats de cette évaluation et sa justification sont rendus publics et peuvent faire l'objet d'un appel. Si l'évaluation est positive, et si le nombre de jetons de soutien pour cette proposition législative dépasse un deuxième seuil (typiquement : 1 million de jetons de soutien pour l'UE), alors le gouvernement est obligé de présenter cette proposition législative au Parlement pour discussion et adoption éventuelle.

[Les initiatives citoyennes européennes](#) ne peuvent plus être bloquées par la Commission pour des raisons juridiques après avoir pris le temps et les efforts nécessaires pour recueillir le million de signatures nécessaires.

2.2.4 Accord sur les décisions des entreprises

Dans les entreprises (= organisations qui transforment les flux matériels et immatériels pour fournir des biens aux clients, qu'ils soient publics ou privés), les organes de décision (par exemple l'Assemblée générale et le Conseil d'administration) comprennent des représentants de toutes les parties prenantes qui sont concernées à long terme par les activités de l'organisation (par exemple, les clients immédiats ou consommateurs finals au bout de la chaîne de valeur, les communautés locales entourant leurs sites industriels, les régulateurs financiers pour une banque...).



Chaque entreprise publie une liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme potentiellement affectées par ses activités et la met à jour régulièrement. Cette liste comprend toujours ses propres travailleurs et ses propres actionnaires, clients et fournisseurs à long terme. La société publie également le nombre de droits de vote proposés à chaque catégorie de parties prenantes.

Dans les entreprises, les organes de décision ne représentent plus seulement les intérêts des actionnaires.

Les entreprises ne tentent plus de survivre à n'importe quel prix pour la société ou pour l'environnement, lorsque leurs activités sont reconnues comme nuisibles.

(voir : Transformer le monde)

2.2.4.1 Décisions des grandes entreprises

Dans une grande entreprise, la liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme susceptibles d'être affectées par les activités de l'entreprise, ainsi que le nombre de droits de vote attribués à chaque catégorie, est soumise à l'approbation de l'Union européenne et peut faire l'objet d'un appel par toute organisation de plaidoyer.

Une fois la liste des catégories avec leurs droits de vote respectifs acceptée, l'entreprise demande aux organisations de plaidoyer (c'est-à-dire celles qui sont réglementées en tant que telles) de mandater des représentants dans ses organes de décision. Les travailleurs élisent directement leurs représentants parmi les listes proposées par les syndicats. Lorsque plusieurs organisations d'une même catégorie se disputent les droits de vote, ces droits de vote sont répartis proportionnellement au nombre de membres payants de chaque organisation.

Les grandes entreprises rémunèrent la participation des parties prenantes externes à leurs organes de décision : elles prennent en charge leurs frais de déplacement et d'hébergement (dans le cas de réunions physiques), le temps de la personne représentative pendant les réunions et pour sa préparation, ainsi que son organisation de plaidoyer elle-même pour le soutien fourni à son représentant.

2.2.4.2 Décisions des petites et moyennes entreprises

Dans une petite ou moyenne entreprise, la liste des catégories de parties prenantes qu'elle considère comme susceptibles d'être affectées par les activités de l'entreprise, ainsi que le nombre de droits de vote attribués à chaque catégorie, ne nécessitent aucune approbation externe, mais peuvent néanmoins faire l'objet d'un appel par toute organisation de plaidoyer.

Une fois la liste des catégories avec leurs droits de vote respectifs acceptée, l'entreprise invite les membres individuels des organisations de plaidoyer à participer à ses organes de décision. Les travailleurs élisent directement leurs représentants parmi les listes proposées par les syndicats. Lorsque des membres d'organisations différentes de la même catégorie se disputent les droits de vote, ces droits de vote sont répartis proportionnellement au nombre de membres payants de chaque organisation.

Les petites et moyennes entreprises rémunèrent la participation des parties prenantes externes à leurs organes décisionnels : elles rémunèrent le temps consacré par la personne aux réunions et à leur préparation.



2.2.4.3 Lorsque les activités de transformation sont nuisibles

Il peut arriver qu'une activité de transformation soit reconnue comme nuisible pour l'homme, la société ou l'environnement, à la suite de recherches scientifiques ou d'un débat public.

Dès sa reconnaissance officielle, toute entreprise engagée dans cette activité doit s'engager dans un processus d'auto-liquidation : ses actifs sont gelés, aucun bénéfice ne peut être distribué aux actionnaires, aucune réduction de prix pour les clients ni aucune augmentation de salaire pour les travailleurs n'est autorisée : toutes les ressources sont consacrées à assurer une transition décente à ses travailleurs actuels et aux régions dans lesquelles ces entreprises sont concentrées.

2.2.5 Accord sur les décisions au sein des organisations de plaidoyer

Les organisations de plaidoyer ne prennent pas directement de décisions sur des actions qui ont des conséquences sur le monde extérieur. Leurs décisions sont internes et s'appliquent aux actions qu'ils recommandent, en tant qu'organisation, à d'autres organisations, telles que les organismes publics et les entreprises privées, qui ont un effet sur le monde extérieur. Exemples d'organisations de plaidoyer : partis politiques, syndicats, associations représentant des parties prenantes spécifiques ou défendant des causes spécifiques.

Ils ne sont rémunérés que par les cotisations de leurs membres et par un soutien public transparent.

Seules les organisations de plaidoyer dotées d'un règlement intérieur et d'un règlement intérieur pleinement démocratiques sont autorisées à participer formellement aux processus décisionnels des organismes publics et des entreprises privées, et à recevoir un soutien public.

Les organisations de défense non économiques (par exemple les partis politiques, les syndicats, les associations représentant les parties prenantes ou les causes d'intérêt public) ne peuvent plus être soutenues financièrement par des intérêts économiques.

2.3 Accord sur l'application des règles

Le temps humain n'est plus perdu à évaluer des applications simples de règles portant sur un ensemble fini de paramètres prédéfinis.

Les commissions de prise de décision ne fonctionnent plus dans l'opacité et sans responsabilité.

2.3.1 Application des règles par le jugement humain

De nombreuses règles sont mises en œuvre par le jugement humain, c'est-à-dire en suivant les procédures généralement utilisées en 2019 :

- des procès impliquant des avocats humains pour défendre les intérêts de toutes les parties et des juges humains indépendants pour arbitrer entre eux ;
- les commissions multipartites.

Toutes les décisions et délibérations sont publiques, enregistrées et peuvent faire l'objet d'un appel ultérieur. Des exceptions à la publicité des débats peuvent se produire lorsque : les personnes impliquées sont mineures, il existe un risque de menaces sur le juge.



La prise de décision humaine pour l'application des règles est effectuée lorsque la liste des paramètres à prendre en compte pour décider d'un cas ne peut être déterminée à l'avance.

2.3.2 Application des règles par un logiciel équitable

De nombreuses règles sont implémentées automatiquement avec un "logiciel équitable".

Un "logiciel équitable" est défini comme suit :

- l'algorithme sous-jacent est le résultat d'un débat public et démocratique, et est revu périodiquement ;
- le code mettant en œuvre cet algorithme est un logiciel libre, son code est public et régulièrement audité par des experts indépendants et multipartites (et par le grand public) qui vérifient qu'il répond à son objectif et peut faire l'objet d'un appel ;
- sa mise en œuvre est contrôlée publiquement : pour chaque cas, les données d'entrée sont comparées au résultat, afin que quiconque puisse vérifier que le logiciel a bien été livré conformément à sa destination ;
- en cas de divergence entre le résultat et ce qui était prévu, ce résultat peut faire l'objet d'un recours.

L'application automatisée des règles est mise en œuvre lorsque la liste des paramètres à prendre en compte pour la décision est connue au préalable.

3 Durabilité environnementale : accord avec les exigences de notre bien-être et de la biosphère

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Planetary_boundaries

Les résultats scientifiques peuvent toujours être réfutés par de nouvelles preuves. Cette ouverture à d'éventuelles réfutations est même considérée comme un critère pour qu'une activité intellectuelle soit considérée comme scientifique.

Cependant, de nombreux résultats scientifiques (en sciences naturelles comme la physique, la chimie, la biologie, mais aussi en sciences humaines et sociales comme la psychologie ou la sociologie) ont longtemps résisté à un large éventail de tentatives de réfutation, et anticipent les phénomènes de manière fiable et précise. Ils constituent ce que l'on appelle le consensus scientifique (l'état de la technique), c'est-à-dire la meilleure approximation possible des lois de la nature, de l'homme et de la société. Ce sont les meilleurs moyens dont dispose l'homme à un moment donné pour anticiper les conséquences de ses actes.

Le consensus scientifique de 2019 prévoit que seuls certains moyens de satisfaire les besoins humains, de transformer le monde et de gérer les déchets sont compatibles avec notre bien-être humain (nous-mêmes) et avec les frontières planétaires (notre environnement).

La Société de l'Accord s'aligne sur ces deux exigences, dans le but d'assurer une durée indéterminée à la civilisation humaine sur Terre.

Autodestruction planifiée et assurée



La société humaine n'est plus sur la voie de l'autodestruction. Elle n'ignore plus les lois des phénomènes naturels, sociaux et humains avec lesquels nous pouvons anticiper dès 2019 que de nombreux modes de consommation et de transformation sont incompatibles avec nos frontières planétaires, avec notre bien-être humain, et donc avec notre survie en tant que civilisation humaine et humaine.

3.1 Satisfaire les besoins humains

L'idée générale est que, si les besoins humains sont permanents et universels, la société et les politiques doivent agir sur les moyens de satisfaire ces besoins. Il peut y avoir des moyens très différents pour satisfaire un besoin donné, certains plus nuisibles pour les autres humains, la société ou la biosphère, d'autres plus respectueux.

Ce qui est montré ici sont les moyens les plus respectueux que nous avons identifiés jusqu'à présent pour satisfaire les besoins humains. En général, la satisfaction des besoins est assurée par des moyens collectifs, plus efficaces que les moyens individuels parce qu'ils mettent en commun les ressources, et par la mobilisation d'une éthique de frugalité et de plaisir intérieur authentique.

Un moyen spécifique pour satisfaire les besoins est l'"innovation frugale", c'est-à-dire les technologies et les méthodes de nos ancêtres (développées à une époque de rareté de l'énergie et des ressources), mais soutenues par des connaissances scientifiques qui les rendent plus fiables et plus performantes (par exemple, l'allaitement, la construction en bois, le vélo). L'utilisation de ces moyens frugaux pour satisfaire les besoins implique la maîtrise de compétences spécifiques (ex : cuisine familiale, cyclisme). Ces compétences sont enseignées dans le système éducatif.

Satisfaction autodestructrice des besoins humains

La satisfaction des besoins humains n'est plus orientée vers les moyens les plus gaspilleurs de ressources et les plus nocifs pour l'homme.

La consommation n'est plus alimentée par le cycle : (1) consommation nocive, (2) action réparatrice sur les symptômes, entraînant une surconsommation spécifique, (3) consommation accrue.

La consommation n'est plus axée sur les moyens rapides, faciles et nuisibles de satisfaire les besoins humains, conçus pour maximiser la production et le revenu monétaire (et donc le PIB).

3.1.1 Satisfaire les besoins physiologiques

3.1.1.1 Homéostasie

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Homeostasis>

Les logements sont construits et équipés de manière à ce que la température interne varie entre 18°C en hiver et 28°C en été.

Les habitations ne sont plus construites et équipées d'un chauffage et d'une climatisation puissants et inutiles, de sorte que la température interne varie entre 25 °C en hiver et 18 °C en été.

(voir : Logement)



3.1.1.2 Nourriture

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Vitamin_B12

Les nourrissons sont principalement allaités au sein.

Les enfants et les adultes mangent principalement une alimentation durable, saine et équilibrée :

- protéines végétales et glucides (céréales et légumineuses)
- matières grasses végétales
- fruits et légumes
- Vitamine B12.

Des exemples de plats de ce modèle existent dans la cuisine traditionnelle : minestrone (Italie), couscous (Afrique du Nord), dal (Inde).

Les compétences en matière de cuisine familiale et de planification des repas sont enseignées à l'école. Le maintien et la mise à jour de ces compétences sont proposés aux adultes.

Ce régime est complété par de la volaille, des œufs, des pommes de terre et parfois du porc.

La plus grande partie de la nourriture est fournie par des abonnements à long terme à des paniers hebdomadaires de fruits et légumes, avec remplissage automatique des biens non périssables.

Les nourrissons ne sont plus nourris principalement avec du lait artificiel pour nourrissons.

Les enfants et les adultes ne sont plus nourris avec une alimentation insalubre et non durable à base de viande (principalement du bœuf), de produits laitiers, de sucre et de graisse ajoutés et de plats préparés surgelés, achetés dans les supermarchés.

3.1.1.3 Boisson

La boisson est essentiellement fournie par l'eau du robinet.

De plus, les jus de fruits et les thés offrent une variété de goûts et de nutriments.

Les boissons alcoolisées et les boissons additionnées de sucre sont soumises à une taxe qui tient compte des dommages causés à la santé humaine.

Les boissons ne sont plus fournies dans des bouteilles ou des canettes jetables.

Les boissons additionnées de sucre et de boissons alcoolisées ne sont plus considérées comme inoffensives. Leur consommation a chuté de façon spectaculaire.

3.1.1.4 Sommeil

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Shift_work

Les obligations professionnelles laissent au moins 11 heures de repos ininterrompu entre deux périodes de travail. Un travailleur employé selon un horaire de travail atypique ou par roulement ne reste pas dans cette situation plus de deux années consécutives, puis travaille pendant au moins trois ans selon un horaire de travail journalier normal.

Le travail par roulement ou le travail selon des horaires atypiques n'est plus une caractéristique



permanente de la vie professionnelle d'une personne. Les dommages pour la santé dus à de telles heures de travail sont considérablement réduits.

Le bruit de la circulation automobile et aérienne, ainsi que celui des équipements extérieurs, a été considérablement réduit. La qualité du sommeil n'est plus détériorée par le bruit.

3.1.1.5 Élimination

C'est-à-dire uriner, déféquer, transpirer. Rien de glamour, mais nécessaire....

Tous les bâtiments sont équipés de toilettes et sont raccordés au réseau d'égouts. Tous les effluents sont ensuite traités pour rétablir la pureté de l'eau afin qu'elle puisse être réintroduite en toute sécurité dans le milieu naturel.

Les eaux usées ne peuvent plus être rejetées dans l'environnement sans traitement, où que se trouve l'installation sanitaire.

(voir : Eaux usées et excréments humains)

3.1.1.6 Protections du corps

3.1.1.6.1 Vêtements

* Lien : https://www.goodreads.com/book/show/236842.The_Triumph_of_Individual_Style_

Chaque personne porte des vêtements adaptés aux caractéristiques de son corps : couleur des cheveux et de la peau, proportions, corpulence, (as)symétrie... selon les principes universels du style personnel. Puisque ces vêtements s'adaptent très bien à la personne, indépendamment des tendances de la mode, ils peuvent durer longtemps et être toujours appropriés.

Les vêtements sont constitués de fibres naturelles organiques (laine, lin, chanvre, coton) et d'un nombre limité de fibres synthétiques sélectionnées pour leurs performances techniques au-delà des caractéristiques des fibres naturelles, et pour leur capacité à être recyclées à l'infini lors de leur collecte sélective en fin de vie.

Les vêtements ne sont plus des articles de mode jetables à usage unique faits de fibres synthétiques non renouvelables et non recyclables, qui sont conçus pour s'adapter aux modèles anorexiques et pour donner à toute autre personne de construction normale l'impression d'être en surpoids et laideur.

Les vêtements ne sont plus des articles à très bas prix fabriqués dans des conditions sociales et environnementales de travail épouvantables.

3.1.1.6.2 Logement

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Ernst_May#The_New_Frankfurt

Chaque logement présente les caractéristiques suivantes :

- son niveau de performance énergétique par temps froid est celui d'une "maison passive", c'est-à-dire qu'elle est si bien isolée qu'elle n'a pas besoin de dispositifs de chauffage ou d'énergie spécifiques et atteint pourtant des températures intérieures supérieures à 18°C ;
- son niveau de performance énergétique par temps chaud et ensoleillé est tel que la température intérieure ne dépasse pas 28°C, sans autre source d'énergie que l'énergie



solaire. Pour cela, tous les bâtiments sont équipés de volets extérieurs ;

- dans la plupart des cas, les équipements (machines à laver, par exemple) et les espaces (séchoirs, chambres d'hôtes, parkings sécurisés et abrités pour les vélos / pédalés des hôtes, salle de fête / de bal) sont partagés entre les habitants d'un même bâtiment. Des systèmes d'alerte électroniques permettent ce partage (signalisation de la fin du lavage, surveillance vidéo pour prévenir le vol / la détérioration),
- le nombre d'étages par bâtiment dans les zones rurales n'est pas inférieur à 2 ; dans les zones urbaines, le nombre d'étages n'est pas inférieur à 3, mais pas supérieur à 6. Un modèle intéressant est la "Nouvelle Francfort" de l'architecte et urbaniste Ernst May.
- il est complètement ombragé en été par un ou plusieurs arbres à feuilles caduques
- il est équipé d'un emplacement pour garer en toute sécurité tous les vélos / pedelecs du ménage sous abri.

Tous les bâtiments récents sont construits avec une structure en bois (avec un revêtement ignifuge), de manière à capter le CO₂ pendant toute la durée de vie du bâtiment (potentiellement pour toujours).

Le logement n'est plus fait dans la majorité des maisons individuelles individuelles de plain-pied en béton sans isolation mais avec chauffage aux combustibles fossiles surdimensionnés et climatisation électrique, et de larges fenêtres exposées plein sud sans protection extérieure.

3.1.1.6.3 Aménagement urbain

* Lien : <https://www.harpercollins.co.uk/9780008218430/the-hidden-life-of-trees-the-international-bestseller-what-they-feel-how-they-communicate/>

https://en.wikipedia.org/wiki/Urban_heat_island

Les logements sont situés soit dans des zones rurales dédiées à l'agriculture, soit dans des zones urbaines denses (même si parfois petites) regroupées autour des gares ferroviaires, dans un rayon permettant aux cyclistes d'y accéder en moins de 10 minutes de trajet.

Les zones urbaines denses contiennent tous les services urbains (commerce de détail, banque, soins de santé). Toutes les parties sont reliées les unes aux autres par un réseau de pistes cyclables rapides, reliées entre elles par un réseau dense de pistes cyclables locales. Des places de stationnement sécurisées sont disponibles pour les vélos dans les rues à des intervalles de moins de 50 m les uns des autres.

Toutes les rues sont plantées d'une ou plusieurs rangées d'arbres à feuilles caduques, de façon à être complètement ombragées en été. Les arbres de ces rangées sont reliés entre eux par une surface de sol continue où leurs racines se connectent sous terre pour partager les ressources, où d'autres plantes poussent, et où les feuilles sont récoltées en automne pour former de l'humus.

Les logements ne sont plus situés dans des zones suburbaines sans fin qui cumulent l'isolement social et physique de la vie rurale avec le bruit, la congestion et la pollution des milieux urbains, et où aucun autre moyen de transport que l'automobile n'est prévu.

Les parents ne sont plus obligés de passer la majeure partie de leur journée à faire circuler leurs



enfants et adolescents d'une activité à l'autre.

Dans les zones urbaines denses, les rues ne sont plus des déserts minéraux stockant la chaleur solaire le jour et empêchant les températures de tomber à des températures durables la nuit (phénomène d'"îlot thermique urbain").

3.1.1.7 Hygiène

Le chauffage de l'eau chaude sanitaire est assuré par des panneaux solaires chauffants sur le toit de chaque bâtiment, alimentant des réservoirs bien isolés, complétés par le chauffage par l'énergie électrique ou par la combustion de biomasse gérée durablement.

Le savon et les détergents sont suffisamment biodégradables pour que leurs résidus après usage soient entièrement captés par les installations de traitement des eaux.

Le chauffage de l'eau chaude sanitaire n'est plus assuré par les combustibles fossiles.

3.1.1.8 Vie privée

En plus de la protection de la vie privée assurée par le logement et les vêtements, les données personnelles sont fortement protégées par la loi. Les données personnelles au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour effectuer une transaction ne peuvent pas être transmises à des organisations à but lucratif, pour quelque raison que ce soit, même avec le consentement de la personne concernée.

Les données personnelles ne sont plus un bien industriel extorqué par les monopoles numériques à des consommateurs inconscients qui les attirent pour bénéficier de services apparemment "gratuits", puis vendu à des annonceurs avides désireux de manipuler les consommateurs en exploitant leurs faiblesses les plus intimes.

(voir : Données personnelles)

3.1.2 Satisfaire les besoins de mouvement

Le transport de personnes, notamment pour des raisons professionnelles, est minimisé par l'utilisation extensive des réseaux de télécommunications (réunions à distance avec une qualité audio de niveau CD, partage de documents, ...).

Le transport de personnes ne dépend plus principalement de la voiture particulière qui gaspille, pollue, est dangereuse, bruyante, bruyante et destructrice pour le climat.

Le transport professionnel de personnes lors de réunions ou de conférences n'est plus le prétexte d'un tourisme de luxe à grande vitesse basé sur un transport aérien bruyant et à forte intensité de carbone, et payé par l'employeur ou par le contribuable.

3.1.2.1 Déplacements domicile-travail dans les zones rurales

Dans les zones rurales, le système de transport pour les déplacements domicile-travail est le même que dans les zones urbaines, basé sur des vélos / pédalos reliés au réseau de transport public. Lorsqu'aucun réseau ferroviaire n'est disponible dans un rayon de 5 km, des lignes de bus électriques rapides et directes alimentées par batterie, fonctionnant automatiquement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, assurent la même fonction. Toutes les gares ferroviaires et routières sont équipées de parkings surveillés et abrités pour vélos / pédalos privés et de stations de location de



vélos, pour permettre des déplacements de bout en bout sans avoir à transporter son vélo dans le train ou le bus.

La gare de transport public (train ou bus) est également le lieu de concentration des services publics et privés (banque, poste, médecine préventive et curative, pharmacie).

Dans les zones rurales, le système de transport pour les déplacements domicile-travail n'est plus basé sur l'utilisation exclusive de la voiture particulière, les services d'autobus publics étant lents, rares, inconfortables et peu sûrs - et donc utilisés uniquement par les très pauvres, les très jeunes ou les très vieux qui n'ont d'autre alternative.

3.1.2.2 Déplacements domicile-travail en milieu urbain

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Pedelec>

La principale technologie de transport pour les personnes sur de courtes distances (moins de 5 km) est la bicyclette, éventuellement avec support électrique (pedelec). Ceci s'applique également aux personnes âgées ou handicapées, avec des adaptations appropriées (tricycle).

Au-delà de 5 km, le trajet est relié aux transports en commun. Toutes les gares ferroviaires et de transports publics (métro, tramway, bus) sont équipées (1) de parkings à vélos surveillés et protégés pour vélos privés et (2) de stations de location de vélos. Ainsi, les personnes ont accès à des vélos des deux côtés de leur trajet domicile-travail et n'ont pas besoin d'emporter leur vélo personnel à bord du train, du métro, du tramway ou de l'autobus.

Les déplacements urbains ne sont plus essentiellement basés sur l'utilisation de la voiture particulière coincée dans des embouteillages interminables, bruyants et polluants.

3.1.2.3 Voyages intra-continentaux

Les déplacements longue distance à l'intérieur d'un continent (en particulier en Europe), au-delà des trajets quotidiens, s'effectuent par train à grande vitesse ou par bateau. Les trains à grande vitesse circulent également de nuit en configuration couchette. Les trains à grande vitesse Couchette arrivent le matin dans des gares spécifiques équipées de douches, éventuellement à plusieurs kilomètres de la gare principale du centre-ville. Des navettes rapides et fréquentes relient ces gares au centre-ville et au réseau de transports publics pour les déplacements locaux.

Le tourisme intra-continentale peut être pratiqué chaque année, grâce à la généreuse allocation de congés payés, qui permettent des séjours de plusieurs semaines consécutives - compatibles avec un jour ou deux de voyage aller-retour. Les interactions entre les touristes et la population locale sont de grande qualité, car tous maîtrisent l'espéranto, la langue de communication internationale au niveau de la conversation.

Les déplacements longue distance à l'intérieur d'un continent (en particulier en Europe), au-delà des trajets quotidiens, ne sont plus effectués par des compagnies aériennes à bas prix qui ne paient pas de taxes pour leur kérosène, ni de cotisations sociales pour leur personnel, et dont la principale source de revenus est subventionnée par les autorités locales pour connecter leur circonscription à leur réseau.

Les gens ne prennent plus un week-end de congé pour un "city trip" à l'autre bout du continent afin d'exploiter les différences de développement économique à leur avantage, tout en limitant leurs



interactions avec la population locale à des transactions économiques grossières et inégales en anglais à peu près.

3.1.2.4 Voyages intercontinentaux

Les voyages intercontinentaux sont extrêmement rares. S'ils sont effectués, ils le sont par bateau.

En général, une personne effectue un ou, exceptionnellement, deux séjours intercontinentaux au cours de sa vie. Ces vacances durent de quelques mois à un an, pour être compatibles avec une ou deux semaines de voyage aller simple. Ils sont ainsi soigneusement préparés et choisis, afin de maximiser l'apprentissage reçu.

Les voyages intercontinentaux par avion, avec leurs émissions élevées de gaz à effet de serre, ne sont plus monnaie courante pour les vacances ou les affaires.

Les gens ne prennent plus une semaine de vacances sur une plage d'un autre continent - quand des plages similaires sont disponibles chez eux, et sans même tenir compte des spécificités culturelles ou naturelles du pays où ils se rendent.

3.1.2.5 Fuir le danger

Les personnes et les familles exposées à un danger menaçant leur vie ou leur intégrité (par exemple en raison d'une guerre civile ou extérieure, de troubles sociaux, de catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou de catastrophes d'origine humaine comme le changement climatique) sont protégées par le droit d'asile.

Les personnes et les familles en danger de mort ou d'intégrité ne sont plus laissées sans défense devant des contrebandiers brutaux et extorqueurs d'argent.

3.1.2.6 Rechercher de meilleures conditions de vie

La circulation des personnes au sein de chaque juridiction est libre.

La circulation des personnes entre les juridictions est réglementée par des accords internationaux bilatéraux (et de préférence multilatéraux) définissant le nombre et la composition des flux migratoires. Les flux humains entrants sont répartis géographiquement dans les pays de destination pour favoriser l'intégration culturelle.

La circulation des personnes entre les juridictions n'est plus un mélange chaotique de règles brutales et inapplicables, d'évasion des responsabilités par tous les gouvernements impliqués (dans les pays d'origine et de destination) et de concentration spectaculaire des problèmes dans certaines zones géographiques.

3.1.3 Satisfaire les besoins d'appartenance sociale

3.1.3.1 Amour / amitiés

L'amour et les amitiés sont authentiques, sans interférence économique ou patrimoniale.

L'amour et les amitiés ne sont plus des exercices hypocrites où les faibles tentent d'obtenir des avantages économiques ou sociaux des puissants, en vendant essentiellement leur âme ou leur corps (ou les deux).



3.1.3.2 Appartenance

Les citoyens ont le sentiment d'appartenir à une communauté enrichissante pour les deux raisons suivantes :

- ils sont fiers d'avoir réussi la transition vers une société durable, tout en préservant la paix, la démocratie et les droits de l'homme - une réalisation fantastique, comparable à celle d'avoir gagné la guerre la plus difficile ;
- ils agissent ensemble, en coopération, dans la gouvernance d'organisations de toutes tailles et de tous objectifs, et partagent les informations pertinentes pour les décisions relatives à ces organisations.

Les personnes n'ont plus besoin de regarder le même contenu vidéo (à la télévision, sur des tablettes ou sur des smartphones) pour se sentir connectées aux autres, et ainsi ne plus détruire leurs capacités de concentration, d'apprentissage, d'empathie et de communication avec les autres.

*Lien : <http://www.mariewinn.com/plugin.htm>

Les citoyens n'ont plus besoin de se connecter à des foules brutales construites selon un modèle "nous" contre "eux", comme le sexe, les groupes nationaux ou ethniques, les clubs de supporters de football ou les acheteurs d'une marque donnée, pour se sentir forts et sûrs.

3.1.4 Satisfaire les besoins de confiance en son avenir

Chaque personne est convaincue qu'elle est pleinement soutenue par la société et que ce soutien est solide comme le roc.

Les gens ne sont plus dans un état permanent de peur, de stress et d'anxiété, où ils sentent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur leurs proches parents et alliés.

3.1.4.1 Sécurité contre la violence intérieure

Tous les citoyens se sentent, et sont, considérés et respectés. Ils sont sur un pied d'égalité avec tous les autres sur les plans économique, éducatif et social. Ils ont un haut niveau de confiance avec leurs concitoyens. Cela procure un sentiment général de sécurité.

En cas de violation de la loi, le travail de la police pour l'identifier est facilité par la traçabilité de toutes les transactions financières, par le marquage individuel de tous les objets matériels et par le large soutien de la population à un ordre social juste.

Les causes profondes de la violence sociale, à savoir les inégalités, la peur et l'humiliation, ont pratiquement disparu.

La sécurité n'est plus gérée par une escalade de la violence entre des forces de police de plus en plus désespérées et abandonnées, pauvres et de plus en plus intrusives, brutales et sans comptes à rendre.

3.1.4.2 Sécurité contre la violence extérieure

A long terme, l'échelle à laquelle la société est gouvernée démocratiquement est le monde entier, de sorte qu'aucune communauté humaine n'est menacée par une autre.



Entre-temps, tant que plusieurs juridictions indépendantes coexistent, la paix internationale entre elles est soutenue par un ordre multilatéral régi par le droit, et dont les priorités absolues sont : (1) la durabilité environnementale et (2) la justice dans l'allocation des ressources de la Terre.

Si ce cadre ne suffit pas, la sécurité extérieure de l'Union européenne est assurée par les moyens suivants :

- des réseaux très décentralisés et partiellement redondants de tous types (énergie, télécommunications, transport) sans point de défaillance unique ;
- des stocks abondants de biens non périssables et de munitions, suffisants pour 6 à 12 mois ;
- des moyens de cyberdéfense qui fonctionnent bien ;
- les forces de défense locales basées sur la conscription et formées à la protection civile, à l'application de la loi et aux tactiques défensives de la techno-guérilla ;
- des forces armées professionnelles (terrestres, navales et aériennes), y compris une capacité de commandement, de contrôle, de communication et de renseignement totalement autonome et intégrée, y compris depuis l'espace.

L'ordre international n'est plus maintenu par l'intrusion armée de mercenaires des pays riches, souvent perçus comme néocoloniaux, dans les régions pauvres et instables du monde.

Les populations des régions pauvres frappées par les sécheresses et les catastrophes naturelles qui menacent leur vie et qui sont les conséquences du réchauffement climatique, ne sont pas laissées seules et désespérées, sans autre ressource que la violence (alias "terrorisme") pour que le monde s'occupe de leurs problèmes.

L'allocation des ressources naturelles essentielles n'est plus biaisée en faveur des riches et des puissants.

3.1.4.3 Sécurité contre les catastrophes naturelles ou d'origine humaine

Chaque personne dispose d'un dispositif d'alerte de protection civile léger et autonome à long terme, qui lui fournit une alerte et des informations instantanées, dans sa langue et en tenant compte de ses handicaps potentiels, sur les catastrophes naturelles ou d'origine humaine et sur les actions préventives à entreprendre pour préserver sa sécurité. Cet appareil peut être intégré dans un autre appareil électroménager ou mobile, mais il fonctionne de manière autonome pendant au moins 24 heures sans avoir besoin d'une connexion au réseau électrique. Son bon fonctionnement est vérifié tous les mois.

La population est formée au comportement général à adopter en matière de sécurité en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine.

Les populations ne sont plus laissées seules et impuissantes en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, espérant une intervention opportune et appropriée d'un État débordé, en sous-effectif et sous-financé pour les prendre en charge.

3.1.4.4 Sécurité contre les accidents / maladies

La prévalence des maladies chroniques liées au mode de vie (maladies cardiovasculaires, cancer,



diabète de type II, troubles mentaux), qui constituent en 2019 l'essentiel des problèmes de santé et des décès prématurés en Europe, est fortement réduite par les facteurs suivants :

- une alimentation essentiellement à base d'aliments végétaux ;
- une fraction des déplacements domicile-travail effectués par les modes de transport actifs (à vélo ou à pied), offrant une activité physique modérée mais quotidienne ;
- de bonnes conditions de travail (avec un travail par quarts pendant des périodes limitées dans la vie) et une participation à la gouvernance du lieu de travail donnant un sens du but et de la maîtrise de son destin, limitant ainsi le stress chronique ;
- des activités de loisirs actives et enrichissantes en interaction positive avec les autres humains ;
- une société pacifique et amicale, égale et sûre qui limite encore davantage le stress chronique.

Chaque personne est suivie par un médecin généraliste qui a accès à son dossier médical complet. Chaque personne fait l'objet d'un bilan de santé annuel obligatoire afin de détecter rapidement tout problème de santé.

En cas de maladie, d'accident ou de blessure, les soins de santé sont une réponse graduée dans l'ordre suivant :

1. les premiers soins prodigués par une population largement formée ;
2. un réseau dense de dispensaires ;
3. des hôpitaux bien équipés.

Les maladies chroniques liées au mode de vie (p. ex. maladies cardiovasculaires, cancer, diabète de type II, troubles mentaux) ne sont plus propagées par les facteurs suivants :

- une alimentation essentiellement à base de viande, de graisses animales et de sucres ajoutés ;
- modes de vie sédentaires ;
- le stress chronique au travail dû à la précarité, à des horaires de travail atypiques et à un sentiment d'insignifiance ;
- l'isolement social des personnes bloquées sur les médias "sociaux" devant leur smartphone ;
- une société violente, hostile, inégale où les gens se craignent en permanence.

Des soins de santé de bonne qualité ne sont plus un luxe que seuls les riches peuvent se permettre.

Les pauvres ne sont plus sanctionnés pour ne pas avoir le "mode de vie sain" que tous les aspects de leur vie et de leur environnement les empêchent d'exercer.

Les données de santé ne sont plus appropriées de manière privée par les monopoles numériques qui les transmettent aux compagnies pharmaceutiques en concentrant leurs efforts d'innovation



sur les maladies des riches.

3.1.4.5 Sécurité contre la perte de capacité

La capacité physique et mentale des personnes est maintenue sur une longue période en raison des facteurs qui limitent également les maladies chroniques liées au mode de vie.

En cas de perte de capacité pour quelque raison que ce soit (accident, maladie ou vieillesse), la personne est d'abord soutenue dans sa vie quotidienne à domicile et au travail par des substituts techniques (à commencer par des lunettes optiques ou une prothèse audio), puis par un assistant humain ou un robot, selon son choix.

Les maisons de retraite dédiées aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux malades mentaux sont la solution de dernier recours.

La capacité physique et mentale des personnes n'est plus détériorée rapidement par les mêmes facteurs qui causent également les maladies chroniques liées au mode de vie.

Les gens ne sont plus laissés seuls pour épargner en prévision du risque de perte de capacité au cours de la vieillesse, ou en cas d'invalidité ou de maladie.

3.1.5 Satisfaire le besoin d'apprendre

3.1.5.1 Apprendre d'autres cultures

Les étudiants apprennent la langue étrangère à laquelle ils se sentent le plus liés culturellement ou émotionnellement - parce que la communication internationale se fait avec l'espéranto.

(voir : Débattre équitablement)

3.1.5.2 Apprendre à tous les âges

(voir : Éducation)

3.1.6 Satisfaire le besoin d'estime de soi et de réalisation de soi

La " réalisation de soi " signifie la réalisation de son plein potentiel en tant qu'être humain, pour le bien commun de l'humanité et de notre environnement naturel.

Les gens ne recherchent plus l'estime de soi et la réalisation de soi en consommant et en exposant des produits de luxe coûteux et ostentatoires, où ils tentent désespérément de montrer aux autres et à eux-mêmes qu'ils appartiennent aux riches et aux puissants.

3.1.6.1 Un travail qui a du sens

Tous les citoyens ont un travail valorisant et enrichissant, dans de bonnes conditions et avec un salaire décent.

Les gens ne sont plus désengagés d'un travail qui l'est :

- dénuée de sens et visant à la satisfaction exclusive d'actionnaires éloignés et cupides ;
- Il s'est déroulé dans le cadre de relations sociales dures et brutales entre collègues et avec la hiérarchie, sous la menace permanente d'être licencié du jour au lendemain ;
- dans de mauvaises conditions matérielles de travail ; et



- mal payés.

(voir : Accès payant aux ressources renouvelables)

3.1.6.2 Participation à la prise de décision démocratique

Tous les citoyens sont invités à participer aux organes de gouvernance démocratiques et multipartites de toutes tailles et de toutes sortes d'institutions privées et publiques, où ils peuvent percevoir que leur voix est appréciée, entendue et a un effet.

Les gens ne se sentent plus démunis et négligés dans la prise de décision à toutes les échelles. Ils n'ont plus le sentiment que les décisions sont prises au-dessus de leurs têtes, dans des cercles opaques où seuls les riches et les puissants ont accès aux bénéfices exclusifs de quelques-uns, et sans considération pour leurs besoins.

(voir : Erreur : source de la référence non trouvée)

3.1.6.3 Activités artistiques et physiques

Le nombre d'heures travaillées par les humains est suffisamment faible pour qu'ils aient le temps de s'adonner aux activités (artistiques ou physiques, par exemple) de leur choix pour développer leur créativité, leurs talents et leurs compétences, sans pression pour la performance ou la qualité.

L'activité artistique est libre (comme dans "liberté d'expression"). Cette liberté est protégée par la loi. Les organismes publics soutiennent les activités culturelles et artistiques.

Les artistes doivent cependant payer pour les ressources de toutes sortes (renouvelables et non renouvelables) qu'ils utilisent (p. ex. peinture et teintures, pierre à sculpter).

Lorsqu'une forme artistique cause des dommages à la santé physique, neurologique ou mentale de l'homme (par exemple, des vidéos violentes et en évolution rapide), les coûts correspondants sont transférés à l'utilisateur via une taxe sur les externalités négatives.

La liberté artistique n'est plus le prétexte pour nuire aux humains, à leur sensibilité, à leurs émotions et à leur intégrité neurologique, au nom du profit.

L'exercice physique est moins un "sport" qui se nourrit de la compétition, et donc plus un show business, un outil de propagande pour une idéologie de la compétition et un support publicitaire.

3.1.6.4 Innovation

La génération, la publication et la discussion d'idées innovantes sont libres (comme dans la "liberté d'expression").

Chaque citoyen est doté d'un capital de départ pour investir dans ses idées innovantes, sous réserve que certaines conditions soient remplies.

Les brevets protègent les idées novatrices, à condition que les moyens techniques permettant d'exécuter la fonction prévue soient effectivement novateurs et décrits de manière suffisamment détaillée dans le brevet pour que d'autres puissent les reproduire.

(voir : Investissement pour satisfaire les besoins futurs)



3.2 Transformer le monde

La société transforme ce que notre environnement géologique, géophysique et biologique fournit (p. ex. minerais, vent, sol) en biens utilisables par les humains pour satisfaire leurs besoins. Cette transformation s'effectue en accord avec les lois de la physique, de la biologie et de la géologie, et suit l'aphorisme de F. Bacon (1620) "la nature ne peut être conquise que par l'obéissance".

La transformation des données, de l'énergie, de la matière non vivante et des plantes est hautement automatisée, alors que celle effectuée sur les humains et les autres animaux l'est moins.

La transformation est réalisée par des organisations collectives qui ont accumulé des capitaux de toutes sortes (processus, connaissances, logiciels, machines, équipements, bâtiments, accès à la terre) et des compétences humaines individuelles et collectives, afin d'opérer avec un haut degré d'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Ces organisations peuvent être publiques (c'est-à-dire détenues par l'Union européenne ou par des entités à plus petite échelle) ou privées.

L'objectif de ces organisations est : (1) fournir des biens à des clients solvables ; (2) contribuer aux objectifs des politiques publiques.

Pour toutes ces organisations, le profit est la condition pour fonctionner (parce que les pertes permanentes signifient que le capital est détruit, ce qui serait mieux utilisé ailleurs) - ce n'est cependant pas leur but. Toutes les organisations sont donc "à but lucratif", mais pas "à but lucratif".

Les organisations qui concentrent les capacités techniques et institutionnelles pour transformer le monde ne sont plus des sociétés dont le seul but est le profit des actionnaires, et qui trop souvent prospèrent sous le modèle économique suivant :

1. l'appropriation privée d'un capital créé par la nature (par exemple, les ressources naturelles) ou par d'autres (par exemple, une main-d'œuvre bien formée quittant le système éducatif public) ;
2. la destruction de ce capital et la distribution du produit aux actionnaires cupides ;
3. l'appropriation d'une nouvelle forme de capital préexistant, encore inexploitée.

(voir : Accord sur les décisions des entreprises)

3.2.1 Transformer l'information

* Lien : <https://doi.org/10.1038%2F530144a>

La croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") a pris fin entre 2018 et 2020. Les technologies numériques sont donc stables, avec des évolutions très limitées et lentes.

L'illusion a disparu que la croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") va durer pour toujours.

On ne s'attend plus à ce que le rythme des changements technologiques soit "exponentiel" ou



"perturbateur" de façon permanente. Les changements technologiques dans le secteur de l'électronique ne sont plus le prétexte pour prétendre que l'avenir est intrinsèquement imprévisible, et donc que la réglementation est à la fois inutile et nuisible.

3.2.1.1 Logiciel

* Lien : <https://www.gnu.org/philosophy/free-sw.en.html>

Le logiciel est libre et éternel.

Parce que la croissance exponentielle rapide des performances de l'électronique depuis les années 1960 (connue sous le nom de "loi de Moore") aura pris fin entre 2018 et 2020, il n'y aura plus besoin, d'ici 2050, de mettre à jour les logiciels - qui deviendront ainsi un élément éternel de notre infrastructure sociale.

Parce que cette infrastructure est devenue vitale pour nos sociétés, elle est accessible à tous dans le cadre d'un régime de licences gratuites et est gérée par une organisation à but non lucratif regroupant toutes les parties prenantes.

Le logiciel n'est plus une propriété privée, détenue par des sociétés à but lucratif, et protégée par un système de "droits d'auteur" rapidement rafistolés qui fournit en effet un loyer éternel pour une innovation ponctuelle (car il dure 70 ans après la mort du dernier auteur d'une œuvre collective, ce qui, pour les salariés d'une société en perpétuel renouvellement, est un bien éternel).

3.2.1.2 Données

3.2.1.2.1 Données personnelles

* Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32016R0679>

Les personnes ont un contrôle total sur leurs données personnelles, d'une manière analogue à l'actuel Règlement général européen sur la protection des données – GDPR.

Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne sont définies dans un modèle obligatoire. Ce modèle interdit la saisie et la revente de données personnelles à des fins autres que l'intérêt public.

Les données à caractère personnel ne sont plus un bien extrait de personnes dans le cadre de "conditions générales" unilatérales, dans lesquelles le consentement à toute utilisation des données à caractère personnel est donné en échange de l'accès à un service prétendument "gratuit".

3.2.1.2.2 Données non personnelles, générées par des machines

L'accès aux données non personnelles générées par des machines est librement accessible à tous, sous un format et une licence ouverts, afin de partager le plus largement possible toutes les informations qui sont incluses dedans (par exemple, pour améliorer le processus industriel, la maintenance ou la conception de la machine).

L'accès aux données non personnelles, générées par des machines, n'est plus l'apanage des monopoles numériques. Ces monopoles numériques ne sont plus en situation d'être les seuls capables de générer des machines basées sur l'Intelligence Artificielle à partir de ces données, pour le pilotage, l'entretien ou l'amélioration de ces machines. Ils ne sont plus en situation



d'extraire un loyer permanent de l'ensemble du secteur industriel.

3.2.1.2.3 Comptabilité

La comptabilité est profondément automatisée et standardisée. Toutes les transactions sont automatiquement enregistrées (par exemple par la banque) dans un format standardisé et l'affectation des charges ou des produits à leurs catégories comptables respectives est automatisée (à l'aide, par exemple, de l'intelligence artificielle).

Les règles comptables, qui font l'objet de débats et de décisions démocratiques, sont périodiquement révisées. Ils favorisent la réflexion à long terme, internalisent les externalités et alignent le comportement de l'entreprise sur les objectifs sociaux et de développement durable.

La comptabilité n'est plus une tâche fastidieuse, complexe et partiellement arbitraire, maîtrisée par quelques-uns pour échapper aux obligations sociales et fiscales des riches et des puissants.

* Lien : <https://www.ifrs.org/groups/international-accounting-standards-board/>

Les règles comptables ne sont plus définies par des organismes privés et démocratiquement irresponsables comme l'International Accounting Standards Board, dont le seul mandat est de décrire la valeur d'une entreprise si elle devait être liquidée immédiatement, pour les besoins des marchés boursiers à grande vitesse (et sans considération pour la nature à long terme de ses actifs et passifs).

3.2.1.2.4 Formulaires administratifs

Toutes les interactions avec l'administration sont automatisées : les formulaires sont automatiquement remplis. L'explication pertinente, basée sur l'identité de la personne ou de l'organisation et sur les enregistrements des transactions financières détenues par la banque, est générée automatiquement. La seule action demandée à la personne ou à l'organisation est de corriger le formulaire si nécessaire, puis de valider le formulaire et le paiement.

Les interactions avec l'administration ne sont plus une charge pour les responsables des organisations (par exemple les PME). Ce fardeau n'est donc plus une excuse pour ces mêmes personnes pour refuser de régler.

3.2.1.3 *Télécommunications*

Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles et les services connexes (messagerie, réseaux sociaux, etc.) sont des monopoles publics fortement réglementés. La réglementation inclut l'accès universel et la neutralité entre les contenus de priorité similaire.

Les réseaux de télécommunications fixes et mobiles ne sont plus saturés par d'énormes volumes de flux vidéo dénués de sens, ce qui oblige les réseaux à être surdimensionnés de manière flagrante.

(voir : Propagation sur les médias sociaux)

3.2.1.4 *Intermédiation*

Toutes les plates-formes numériques intermédiaires qui mettent en relation des entités entre elles (fournisseurs d'informations avec les utilisateurs, consommateurs ou clients professionnels avec les fournisseurs, personnes célibataires par amour ou par relations, partenaires dans des projets



de recherche coopérative,...) sont des monopoles publics fortement réglementés. Le logiciel correspondant, et la façon dont il considère les préférences exprimées par les utilisateurs, est un "logiciel équitable".

Les plates-formes numériques intermédiaires qui mettent en relation des entités entre elles (fournisseurs d'informations avec des utilisateurs, consommateurs ou clients professionnels avec des fournisseurs, personnes célibataires par amour ou par relations,...) ne sont plus des monopoles privés à but lucratif. Le logiciel d'appariement, et la façon dont il considère les préférences exprimées par les utilisateurs, n'est plus un logiciel propriétaire et opaque, destiné à maximiser les profits du propriétaire de la plate-forme, et non les intérêts des utilisateurs.

3.2.1.5 Conception de produits

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Reference_design

Pour tous les biens durables, un modèle de référence est rendu public et accessible à tous dans des conditions juridiques et économiques équitables (défini comme l'un des modèles de contrat équitable). Ce modèle de référence intègre :

- les dernières exigences en matière de performance environnementale ;
- les derniers développements techniques ;
- le meilleur compromis connu entre ergonomie, facilité d'utilisation et durabilité.

La conception des biens industriels n'est plus une prolifération de variations insignifiantes et inutiles du "style", dont le seul but est de permettre aux consommateurs de marquer leur statut social (prétendu ou réel) dans une société inégale, et sans considération de fonctionnalité, de facilité d'utilisation ou d'usage des ressources naturelles.

(voir : Accord entre entités privées)

3.2.2 Approvisionner en énergie les sites fixes

3.2.2.1 Réseau électrique

Le réseau électrique est entièrement renouvelable, basé sur l'énergie éolienne et les cellules solaires photovoltaïques installées sur les toits (et, le cas échéant, l'énergie géothermique, l'hydroélectricité, les courants marins). Elle est entièrement interconnectée au niveau continental, avec une capacité de stockage suffisante pour adapter en permanence l'approvisionnement énergétique aux besoins.

Le réseau électrique ne dépend plus des combustibles fossiles pour sa production de base et pour sa capacité à répondre à la demande de pointe.

3.2.2.1.1 Production d'électricité

L'énergie électrique est produite par :

- les centrales hydroélectriques dans les régions montagneuses et le long des grands fleuves ;
- des parcs éoliens dans les régions venteuses (en Europe : autour de la mer du Nord et de l'océan Atlantique, dans certaines vallées) et en mer ;



- des cellules photovoltaïques sur tous les toits ;
- la géothermie dans les régions sismiques / volcaniques (en Europe : en Italie, en Grèce, dans les Balkans).

Si la technologie de fusion thermonucléaire atteint une capacité de production de qualité industrielle (qui reste très incertaine en 2019), elle est alors utilisée en complément. L'hypothèse retenue est que la société fonctionne de manière satisfaisante sans fusion thermonucléaire.

3.2.2.1.2 Stockage de l'électricité

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Power-to-gas>

L'énergie électrique est stockée pendant les périodes où l'énergie renouvelable dépasse la demande, afin de surmonter les situations prévisibles les plus longues où ni le vent ni la lumière solaire ne sont disponibles, c'est-à-dire les conditions anticycloniques hivernales (pas de vent, 16 heures d'obscurité / jour, au niveau continental, pendant des semaines). Ce stockage à long terme est assuré par la technologie Power to Gas (basée sur l'électrolyse de l'eau) et le stockage souterrain de l'hydrogène ou du méthane (potentiellement à côté du stockage de l'oxygène pour permettre la combustion oxy-combustible du méthane pour une récupération facile du dioxyde de carbone). Cela signifie que toutes les formations géologiques existantes (telles que les dômes de sel) appropriées au stockage souterrain de l'hydrogène ou de l'oxygène sont utilisées à pleine capacité (la capacité de stockage existante du gaz naturel est suffisante pour stocker le méthane nécessaire).

3.2.2.2 *Chauffage solaire*

Tous les bâtiments sont équipés de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau sanitaire. Tous les flux d'eau usée sortant du bâtiment échangent leur chaleur avec les flux d'eau entrants, de manière à la préchauffer avant qu'elle n'entre dans le réservoir d'eau chaude calorifugé. Lorsque l'énergie solaire est insuffisante pour chauffer l'eau sanitaire à la température appropriée, elle est complétée par des sources renouvelables (biomasse produite de manière durable ou pompes à chaleur électriques).

Le chauffage des bâtiments est inutile, car tous les bâtiments sont isolés au niveau de performance de la maison passive.

Le chauffage des logements ou des immeubles de bureaux n'est plus nécessaire.

Le chauffage de l'eau du robinet dans les maisons et les bâtiments tertiaires n'est plus assuré par des chauffages à combustibles fossiles.

3.2.2.3 *Refroidissement solaire*

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Absorption_refrigerator

Tous les bâtiments sont équipés de réfrigérateurs à absorption pour les rafraîchir en été.

Les bâtiments ne sont plus équipés de climatiseurs électriques qui consomment de l'électricité, sont bruyants et contiennent de puissants gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète en s'échappant lors de l'utilisation et lors des déversements négligents à la fin de la vie.



3.2.2.4 Cuisine solaire

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Solar_cooker

Les processus de cuisson lente préservent les vitamines et oligo-éléments des aliments. Le plus souvent possible, cette cuisson lente est réalisée à l'aide de fours solaires sur les toits ou sur les terrasses des maisons et des bâtiments.

La cuisson est rarement effectuée à haute température (friture, cuisson au wok, barbecue) sur des sources d'énergie intenses (gaz, cuisinières électriques, charbon de bois) en plein air, ce qui est à la fois un gaspillage de nutriments alimentaires et d'énergie.

3.2.3 Transformer la matière

Tous les processus de transformation effectués sur des matières inertes et non vivantes sont réversibles ou proches de l'être.

Les produits consommables (savon, lubrifiants, peinture, papier, encre, etc.) et leurs emballages sont conçus pour minimiser leur consommation, être valorisables après usage et recyclables sur au moins 100 cycles tout en conservant leur fonctionnalité, ou se dissoudre sans nuire à l'environnement après usage.

Les biens durables (par exemple les appareils ménagers, les ordinateurs, les machines professionnelles) et les services d'entretien qui leur sont associés sont conçus pour que ces biens durent au moins 50 ans (25 ans pour les vêtements et les chaussures) lorsqu'ils sont correctement entretenus (et même 100 ans pour les machines professionnelles). Ils sont également conçus pour la réparation, la mise à niveau, la remise à neuf et la réutilisation de pièces de qualité industrielle, en utilisant des processus automatisés et normalisés de test, de diagnostic et de désassemblage. Pour ce faire, chaque article est tracé individuellement et son historique est enregistré.

La plupart des processus de transformation sont réalisés à la demande, afin de minimiser les stocks et les déchets. Cela entraîne des retards, qui sont toutefois prévisibles avec précision en raison de la qualité de la confiance tout au long de la chaîne d'approvisionnement (grâce à des contrats équitables) et de la fiabilité des processus de transformation et de logistique.

Les processus de transformation effectués sur des matières inertes et non vivantes ne sont plus des changements irréversibles ne laissant aucune alternative à l'enfouissement ou à l'incinération en fin de vie du produit car ses composants ne peuvent plus être séparés.

L'emballage n'est plus à usage unique et doit être jeté immédiatement après.

Les biens durables (appareils électroménagers, ordinateurs, machines professionnelles, vêtements) ne sont plus des produits jetables conçus pour ne pas être entretenus, réparés, réutilisés ou recyclés et pour durer juste au-dessus de la période de garantie légale (et pour être simplement remplacés par un nouvel article dans le cas fréquent où ils échouent avant cette date), dans un processus planifié de désuétude.

La responsabilité du fabricant ne peut plus être éludée en se cachant derrière des couches de sociétés écrans successives.

Les stocks de produits ne sont plus empilés jusqu'à la livraison rapide, avec le risque qu'ils soient jetés si la demande attendue ne se concrétise pas.



3.2.3.1 Choix des matériaux

3.2.3.1.1 Matériaux homogènes

Tous les matériaux homogènes dont sont faits les biens matériels (métaux, plastiques, verre, produits chimiques, fibres synthétiques) sont obtenus par recyclage, au terme de la très longue vie de tous les produits industriels durables. Le recyclage est rendu éternel sans détérioration de la qualité à chaque cycle, en préservant la pureté de chaque flux de matière, de la manière suivante : pour chaque catégorie de matière, seul un ensemble limité (20 à 50) de variétés strictement définies est autorisé (avec une seule couleur par variété), et chaque variété étant tracée, triée et recyclée séparément.

Certains plastiques sont produits à partir de la biomasse, par exemple les micro-algues. En étant incorporés dans des produits durables et recyclés à l'infini, ils capturent ainsi le CO₂ et le maintiennent hors de l'atmosphère pendant de très longues périodes (potentiellement éternelles).

Les matières homogènes ne sont plus extraites des mines, des puits de pétrole ou des carrières dans un flux linéaire conduisant à la production de déchets. Leur composition et leur couleur ne sont plus infiniment diversifiées, ce qui entraîne, lors de la collecte pour recyclage, un mélange incontrôlé de nombreux composants non spécifiés qui détériore la pureté (et donc la qualité et la performance) du matériau recyclé obtenu, ce qui conduit à une spirale "down-cycling" vers une qualité toujours inférieure, plutôt que vers un recyclage authentique, éternel.

3.2.3.1.2 Matériaux composites

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Composite_material

Les matériaux composites ne sont utilisés que si leurs composants peuvent être séparés en fin de vie dans l'une des variétés homogènes standardisées (20 à 50) autorisées pour chaque catégorie de matériaux, afin d'alimenter le flux éternel du recyclage.

Les matériaux composites ne sont plus des combinaisons irréversibles de matériaux inséparables, qui ne trouvent plus d'utilité en fin de vie autre que d'être mis en décharge ou incinérés.

3.2.3.2 Mise en forme des pièces de matériau

3.2.3.2.1 Matériaux durs

Les pièces en matériaux durs (par exemple en métal ou en plastique) sont façonnées par moulage, usinage (c'est-à-dire enlèvement de matière de la pièce) ou ajout de matière (impression 3D) Les lubrifiants utilisés dans l'usinage sont filtrés et réutilisés sur plusieurs centaines de cycles.

Toutes les matières extraites d'une pièce sont renvoyées au recyclage de la matière, après enlèvement du lubrifiant.

Les chutes de matériaux durs (par ex. en métal ou en plastique) résultant du moulage ou de l'usinage (c'est-à-dire de l'enlèvement de matière de la pièce) ne sont plus contaminées par le lubrifiant et sont jetées.

3.2.3.2.2 Textiles et matériaux souples

* Lien : <http://www.gemtex.fr/fields-of-research-2/human-centred-design/>

Les vêtements adaptés au style corporel de chaque personne lui sont présentés à l'aide d'outils de prototypage virtuel, basés sur les mesures du corps de la personne (proportions, taille, couleurs)



mesurées dans des magasins urbains spécialisés. Une fois le vêtement choisi, les pièces textiles nécessaires à sa confection sont découpées individuellement par un outil laser automatisé à un coût identique à celui de la production de masse, dans le cadre d'un processus appelé "customisation de masse".

Le prêt-à-porter n'est plus produit en série, la pression sociale et publicitaire de la "mode" s'impose aux consommateurs (quels que soient leurs goûts et leurs caractéristiques corporelles) pour créer un marché homogène et de grande échelle compatible avec ce modèle de production.

(voir : Vêtements)

3.2.3.3 Traitement de surface

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Surface_finishing

Le traitement de surface est réversible : toutes les couches de matière appliquées sur un substrat peuvent être enlevées sélectivement pour être recyclées, soit par une opération chimique (par ex. solvants), soit par des moyens mécaniques (par ex. abrasion) ou par chauffage.

La finition de surface n'est plus irréversible, ce qui oblige à détruire ou à jeter tout le matériau en vrac, même si seule la fine pellicule de revêtement de la surface est détériorée.

3.2.3.4 Assemblage

L'assemblage des pièces est entièrement réversible, afin de permettre un démontage sans perte de fonctionnalité de l'un ou l'autre des éléments assemblés.

L'assemblage des pièces n'est plus irréversible (par exemple par collage ou clipsage), de sorte que le démontage ne force plus à détruire les pièces assemblées.

3.2.4 Transformer les êtres vivants non humains

3.2.4.1 Plantes cultivées

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Regenerative_agriculture

Les plantes sont cultivées pour l'homme et l'animal en "agriculture régénératrice", c'est-à-dire en agriculture biologique (pas de pesticides, pas d'engrais artificiels) où le sol est recouvert en permanence de végétation (pour le régénérer et empêcher l'évaporation de l'eau) et les arbres dans le champ et autour (en haies) protègent contre le vent et la chaleur excessive et fournissent les feuilles qui alimentent l'humus.

L'idée générale est d'utiliser chaque particule de lumière pour faire pousser des plantes et de s'appuyer sur les phénomènes naturels existants pour maintenir et régénérer un sol vivant.

Ce principe est également utilisé pour la gestion durable des forêts. Les forêts sont un mélange diversifié d'arbres d'âges différents, pour améliorer la robustesse et le soutien mutuel, et pour créer un écosystème riche et complexe.

Les plantes à usage humain et animal ne sont plus cultivées avec une utilisation massive de :

- les engrais minéraux non durables (qui proviennent de la combustion du gaz naturel dans l'air pour produire de l'azote - générant ainsi des émissions de GES - et des mines de potasse et de phosphates) ;



- les pesticides qui sont trop souvent toxiques pour l'homme mais surtout détruisent toutes les formes de vie, et en particulier les insectes qui sont à la base des chaînes alimentaires et des processus de décomposition organique ;
- le traitement mécanique lourd du sol et le labourage qui produisent une "cuvette de charrue" étanche à l'eau ; et
- l'irrigation non durable dans laquelle l'extraction illimitée de l'eau épuise les réserves d'eau souterraine.

Les forêts ne sont plus des monocultures ennuyeuses et fragiles d'une seule espèce à haut rendement, sujettes aux épidémies et aux incendies de forêt, qui sont abattues à de courts intervalles sur de vastes surfaces où le sol est détruit par la sécheresse et la chaleur.

3.2.4.2 Animaux de ferme

Les animaux de ferme sont principalement élevés et élevés pour transformer et stocker l'énergie de plantes que l'homme ne peut pas assimiler directement (par exemple, des prairies), celle de restes alimentaires (par exemple, porcs, poulets), ou de plantes poussant dans des zones où il faudrait trop de travail humain pour cultiver directement les plantes que nous pouvons utiliser directement (par exemple, sur les pentes montagneuses abruptes). Les moutons sont également utilisés pour la fibre de laine, tandis que les chevaux sont utilisés pour la traction de charges lourdes (par exemple dans les forêts).

Les animaux de ferme ne sont plus élevés dans le seul but d'être consommés dans le cadre d'une alimentation malsaine. Elles ne sont plus cultivées dans des "usines d'élevage" massives dans des conditions inhumaines pour des raisons de réduction des coûts.

3.2.4.3 Vie sauvage

Les zones urbaines et rurales laissent suffisamment d'espace interconnecté (sous la forme de "réseaux verts et bleus" de forêts, haies, prairies, zones humides, cours d'eau), d'eau et de nutriments pour que la flore et la faune sauvages puissent se développer et survivre dans des écosystèmes riches, matures et diversifiés.

Les espèces locales de faune et de flore sauvages ne se dirigent plus vers l'extinction massive en raison d'une combinaison (1) de l'utilisation de pesticides, (2) de la destruction et de la fragmentation de l'habitat par les routes, les parcs de stationnement et l'étalement urbain, (3) des espèces envahissantes externes et (4) du changement climatique.

3.2.5 Transporter les biens matériels

Les biens matériels sont transportés en utilisant les moyens les moins énergivores pour chaque étape du voyage. En conséquence, il est organisé comme un transport multimodal avec plusieurs opérations de transbordement. Chaque conteneur et chaque article fait l'objet d'un suivi individuel et l'état de l'infrastructure de transport est surveillé en permanence, ce qui permet d'anticiper précisément la durée du transport.

Les marchandises matérielles à l'intérieur d'un continent ne sont plus transportées presque exclusivement sur des camions polluants, bruyants, dangereux, inefficaces sur le plan énergétique et destructeurs du climat, même sur de longues distances à travers ce continent et pour être



livrées dans des zones urbaines, au nom d'une logistique continue, directe, point à point, juste à temps. Les chauffeurs routiers ne sont plus les esclaves des temps modernes, soumis à une concurrence illimitée à la baisse des salaires et aux heures de travail sans fin, au détriment de leur santé et de la sécurité des autres.

Le transport intercontinental n'est plus assuré par les navires pétroliers.

3.2.5.1 Transport en zone urbaine

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Freight_bicycle

Les petits camions électriques à batterie (moins de 3,5 t) et les bicyclettes à assistance électrique transportent les marchandises sur de courtes distances (quelques kilomètres) entre le réseau ferroviaire ou fluvial et les sites urbains où les biens matériels sont livrés au consommateur (dans les magasins de détail ou les stations de collecte pour le commerce électronique) et récupérés après utilisation (pour entretien, réparation, réutilisation, reconstruction ou recyclage).

3.2.5.2 Transport en zone rurale

Les gares routières ou ferroviaires qui relient le trafic de navetteurs à bicyclette / pédestres au système de transport public sont également le lieu où les biens matériels sont livrés au consommateur (dans les magasins de détail ou les stations de ramassage pour le commerce électronique) et récupérés chez lui après utilisation (pour maintenance, réparation, réutilisation, reconditionnement ou recyclage).

Ils hébergent des stations de location de chariots de transport à accrocher aux vélos / pédalos, qui doivent être utilisés pour ce transport de biens matériels.

Le transport des marchandises du réseau ferroviaire ou fluvial jusqu'aux gares routières où les personnes peuvent les récupérer avec leur vélo / pédélec personnel s'effectue sur de courtes distances (<25 km) avec des camions électriques alimentés par batterie (éventuellement avec conduite automatique) circulant à 50 km/h maximum.

3.2.5.3 Transport entre les usines d'une chaîne d'approvisionnement

Le trajet court (<25 km) entre une usine, un centre de dispatching logistique (ou plus généralement tout lieu de transformation de matières en grandes quantités) et le réseau ferroviaire ou fluvial s'effectue en conteneurs standards, sur des camions électriques, potentiellement automatisés, circulant à une vitesse inférieure à 50 km/h.

3.2.5.4 Transport intra-continental

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Classification_yard

Le transport de marchandises sur de longues distances s'effectue sur le réseau ferroviaire ou fluvial. Le réseau ferroviaire de 2019 est complété par la transformation des autoroutes en voies ferrées. Sur ces réseaux, une station d'interconnexion multimodale existe tous les 20 km, où les biens matériels sont transférés entre les camions électriques / vélos cargo et le train / la barge. Ces stations contiennent une unité de répartition où le contenu d'un conteneur est divisé en petits chargements de bicyclettes de fret / camions urbains et réciproquement où le contenu de plusieurs bicyclettes de fret / camions urbains est recueilli dans un seul conteneur.

L'expédition de conteneurs d'une origine donnée vers plusieurs destinations s'effectue dans des



gares de triage rénovées, où des ponts roulants déplacent les conteneurs d'un train à l'autre.

Les trains sont électriques, alimentés par des lignes aériennes. Les barges sur les voies navigables intérieures sont également électriques, alimentées par des batteries qui sont rechargées à chaque écluse.

3.2.5.5 *Transport intercontinental*

Les cargos intercontinentaux sont équipés de moteurs électriques alimentés par des piles à combustible et d'un grand conteneur d'hydrogène pour assurer leur autonomie sur de longues distances.

3.2.6 Éduquer et prendre soin des humains

L'éducation et le soin de l'être humain suivent le principe éthique général qui consiste à s'appuyer sur son consentement et sur les caractéristiques suivantes, de grande valeur, que les humains ont en commun :

- empathie,
- désir de coopérer et d'agir pour le bien commun,
- la capacité d'engager des discussions pacifiques et respectueuses,
- le sens moral et
- rationalité.

L'homme n'est plus soumis à la manipulation par la publicité ou le "nudging", qui s'attaque aux biais cognitifs (par exemple l'aversion pour la perte) et au cerveau reptilien et à ses réflexes primitifs de peur, faim, soif et désir sexuel.

3.2.6.1 *Éducation*

* Lien : <http://www.hup.harvard.edu/catalog.php?isbn=9780674729018>

L'éducation fait partie des biens fournis gratuitement par les budgets publics. Il est fourni de la naissance à l'âge de 18 ans, puis pendant 5 ans pour être pris à tout moment de la vie.

L'éducation est basée sur les principes suivants :

- le soutien aux capacités existantes de l'apprenant et leur développement au maximum de leur potentiel ;
- le respect de la personnalité et de la créativité de l'apprenant ;
- accroître l'autonomie de l'apprenant, jusqu'à la pleine autonomie de l'adulte ;
- la transmission de la vérité et de la capacité d'évaluer de manière autonome la vérité et la fiabilité.

Les ressources consacrées à l'éducation sont utilisées efficacement, en tirant le meilleur parti des connaissances disponibles concernant la transmission des capacités et des connaissances d'une génération à l'autre.

L'éducation n'est plus un bien réservé à une classe sociale aisée, qui l'utilise ensuite comme un



outil pour justifier l'héritage de sa domination d'une génération à l'autre.

L'éducation n'est plus aux prises avec les fléaux suivants :

- la suppression des capacités existantes de la personne apprenante, au nom de la conformité sociale ;
- la promotion de l'obéissance, de la soumission et de l'acceptation sans critique de l'argument de l'autorité ;
- manque de ressources, classes surchargées et enseignants débordés ;
- la destruction du cerveau et des capacités (cognitives et émotionnelles) des jeunes par l'exposition sans restriction au contenu vidéo sur toutes les formes d'écrans (télévision, tablettes, smartphones) ;
- l'application non critique de théories pédagogiques non fondées et inefficaces.

3.2.6.1.1 Petite enfance (0-5 ans)

* Lien : <https://heckmanequation.org/resource/early-childhood-education/>

La petite enfance est le moment de la vie où l'on apprend les capacités essentielles : motricité, langage, interactions sociales, continence urinaire et anale.... Compte tenu des conséquences à long terme de l'éducation et de la protection de la petite enfance, elle est dispensée dans un environnement de haute qualité : personnel bien formé et bien rémunéré ; ratio adultes/enfants élevé ; espace large, sûr et sécurisé pour les mouvements des enfants ; forte interaction et participation des parents.

La petite enfance n'est plus un moment négligé de la vie où l'on croit que les besoins de l'enfant sont exclusivement biologiques, et où l'on croit que toute femme, parce qu'elle est une femme, possède nativement les compétences nécessaires pour fournir des soins.

La petite enfance n'est plus un moment où les parents sont obligés de rester à la maison pour s'occuper de leur enfant, faute d'institutions d'éducation et de soins disponibles, ou de payer des sommes disproportionnées pour placer leur enfant dans une crèche privée conçue comme une consigne à bagages pour bébés, avec un personnel débordé, mal payé et sous-qualifié.

3.2.6.1.2 Enfance (6-11 ans)

L'enfance est le moment où les fondements cognitifs d'autres acquisitions de compétences sont établis. Un large éventail de compétences, telles que celles qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins d'une manière frugale, sont explicitement transmises, au-delà de la lecture, de l'écriture et de l'informatique. Ces compétences comprennent les habiletés manuelles (p. ex. charpenterie, tricot, cuisine), artistiques (p. ex. dessin, peinture, musique) et corporelles (p. ex. course, natation, vélo). En outre, les compétences sociales sont développées par le biais de projets de coopération explicites entre les enfants, et en laissant suffisamment de temps et d'espace pour que les enfants puissent jouer dans des groupes multi-âges, selon leurs propres règles.

L'enfance n'est plus le moment de la vie où l'enseignement se concentre exclusivement sur la langue maternelle et les mathématiques, au détriment de tout le reste.



3.2.6.1.3 Adolescence (12-18 ans)

L'apprentissage pendant l'adolescence est orienté vers l'acquisition à long terme de connaissances et de compétences, dans un réseau de concepts et de notions bien reliés entre eux.

L'apprentissage interdisciplinaire est privilégié, où une seule question ou un seul artefact est considéré sous de nombreux points de vue différents : par exemple une machine de production en tant qu'objet mécanique, un logiciel, le support d'un processus chimique ou mécanique, un bien économique, un poste de travail adapté au corps du travailleur, mais aussi une source potentielle de dommage, un lieu de consommation énergétique, le résultat d'une évolution historique ou d'une production distribuée géographiquement... Les connaissances abstraites (p. ex. en histoire, en mathématiques, en physique) sont utilisées pour étayer les arguments lors de discussions éclairées.

L'éducation à cet âge porte aussi sur les compétences d'insertion dans la société : participation active et constructive aux processus démocratiques multipartites, premiers secours médicaux, procédures de protection civile....

L'apprentissage pendant l'adolescence n'est plus orienté vers l'acquisition et la restitution à court terme (et l'oubli) de concepts et de notions abstraits disparates et déconnectés, enseignés dans des silos disciplinaires séparés à des individus isolés sans aucune interaction productive entre eux en classe.

3.2.6.1.4 Jeunes adultes (19-25 ans)

L'enseignement supérieur est organisé autour de catégories homogènes de professions. Pour chaque catégorie homogène de professions, les cours dispensés forment un ensemble pluridisciplinaire cohérent, structuré autour des compétences nécessaires à l'exercice de ces professions, au début de la vie professionnelle et surtout pour continuer à apprendre tout au long de celle-ci.

La spécialisation dans les disciplines scientifiques n'intervient que tardivement, au niveau de la formation doctorale, de la recherche et de la recherche.

L'enseignement universitaire n'est plus organisé en silos disciplinaires, sans tenir compte des besoins professionnels à long terme des étudiants, et où l'enseignement vise à former d'autres enseignants et chercheurs dans un mode d'auto-reproduction stérile.

3.2.6.1.5 Adultes

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Folk_high_school

Les adultes peuvent accéder à une formation continue dans n'importe quel domaine, dispensée par des organisations (de préférence publiques) au niveau local, à un prix modique, sur le modèle des "écoles secondaires populaires" nordiques et germaniques.

Les adultes ne sont plus considérés comme incapables d'apprendre une fois leur formation initiale terminée et ne sont plus déterminés pour toute leur vie professionnelle par le diplôme (ou l'absence de diplôme) qu'ils ont obtenu à ce moment.



3.2.6.1.6 Travailleurs

Tous les travailleurs ont droit à la formation et à l'apprentissage continu, pour une durée qui augmente avec leur ancienneté et qui peut aller jusqu'à un an. Un travailleur en formation continue conserve son contrat de travail et une fraction de son salaire payé par les pouvoirs publics. Les contributions respectives du travailleur et de l'employeur aux coûts de la formation sont définies comme suit : celui qui en choisit la nature et le moment paie plus.

Les travailleurs ne sont plus triés entre ceux qui ont un "haut potentiel", auxquels la formation continue est généreusement payée par l'entreprise, dans une prophétie autoréalisatrice d'élévation des compétences et d'affirmation de soi légitimant l'accès aux postes de direction et de direction, et ceux qui doivent prendre soin d'eux-mêmes, et doivent prendre leurs vacances et leur propre salaire (souvent faible) pour financer la formation nécessaire au maintien de leur employabilité (interne et externe).

3.2.6.2 Soins

3.2.6.2.1 Soins de santé

Les soins de santé peuvent être considérés comme le maintien des êtres humains, c'est-à-dire leur maintien en bonne santé mentale, émotionnelle et physique. Les soins de santé font partie des biens fournis gratuitement par les budgets publics.

Comme toute forme d'entretien, le moyen le plus efficace est la prévention. Les conditions sociales et économiques du travail et de la vie en société sont conçues pour éviter de nuire à la santé humaine. La détection précoce des maladies est mise en œuvre si (et seulement si) une action préventive efficace est disponible.

Le diagnostic et la prescription des traitements sont essentiellement automatisés, utilisant les derniers résultats de la recherche médicale et l'interprétation faite par les algorithmes d'Intelligence Artificielle des données anonymes des patients. Le logiciel de détection précoce, de diagnostic et de prescription est un "logiciel équitable". La prise en charge des patientes lorsqu'il y a interaction émotionnelle (diagnostic de maladie grave, soins infirmiers, physiothérapie, pratique sage-femme, dentisterie) est assurée par des humains. Les actes techniques sans interaction émotionnelle avec les patients (chirurgie) sont effectués par des robots ou par des humains.

Les soins de santé ne sont plus un bien de luxe accessible uniquement aux riches (qui sont couverts par un système d'assurance maladie fermé et à bas prix correspondant à leurs bonnes conditions de vie et de santé), tandis que les pauvres se retrouvent avec un système d'assurance maladie à prix élevé et à faible rendement (car ils sont dans la situation inverse), et doivent donc payer une part plus importante de leurs frais de santé plus élevés.

Les soins de santé ne sont plus un processus exclusivement curatif, intervenant très tardivement et souvent dans des situations d'urgence désespérées, car les gens retardent autant que possible tout traitement médical, pour des raisons de coût.

3.2.6.2.2 Soins des nourrissons et des enfants

Dans un ménage, les hommes et les femmes disposent d'un temps libre de leurs obligations professionnelles pour s'occuper des enfants et des nourrissons lorsque le système éducatif a terminé son travail (soir, week-end, vacances). Ils ont également le temps, pendant les heures normales de bureau, de s'acquitter de leur devoir de contribuer à l'éducation des enfants, aux



côtés des professionnels de l'éducation.

La prise en charge des enfants et des nourrissons n'est plus un fardeau qui repose essentiellement sur les femmes, les obligeant à interrompre ou à négliger leur carrière professionnelle, accumulant ainsi un salaire irrécupérable et un écart de carrière avec les hommes.

Les hommes et les femmes ne voient plus leurs enfants seulement tard le soir, après de longues journées de travail et de trajets quotidiens pour eux, et une chaîne fragile de solutions scolaires et de garde pour leurs enfants.

3.2.6.2.3 Soins aux personnes âgées

Les seniors continuent à travailler jusqu'à un âge avancé - à un rythme et un niveau d'exigence réduits, et pour une durée plus courte par semaine, en fonction de leur âge et de leur état physique et mental. Cette activité les maintient en contact avec la société et améliore leur condition.

Cependant, lorsque les personnes âgées ont perdu leur autonomie, elles bénéficient de soins gratuits. Ces soins sont effectués par des humains ou par des robots (selon la préférence de la personne âgée), principalement à domicile, puis dans des foyers spécialisés.

Les personnes âgées ne sont plus chassées de leur travail intense du jour au lendemain à la retraite et n'ont plus besoin de nombreuses années de dépression légère pour trouver des activités de remplacement qui ont un sens pour elles.

Lorsque les personnes âgées ont perdu leur autonomie, elles ne sont plus obligées de dépenser toutes leurs économies pour payer un logement en sous-effectif où elles sont maltraitées par des aidants sous-payés et sous-qualifiés.

3.2.7 Transformer la société

Les politiques publiques, et plus généralement les transformations de la société, sont conçues et testées selon des méthodes inspirées de l'ingénierie :

1. le problème à résoudre est identifié ;
2. en se basant sur les connaissances existantes, des hypothèses sont élaborées concernant la ou les causes potentielles de l'enjeu ou du problème ;
3. des expériences comparatives sont mises en œuvre pour valider l'une ou l'autre hypothèse ;
4. une fois que la ou les causes sont identifiées, les politiques sont conçues pour s'attaquer à la ou aux causes du problème ou de l'enjeu ;
5. les politiques prévues sont simulées numériquement et font l'objet d'essais pilotes ;
6. une fois les politiques validées par simulation et pilotage, elles sont déployées à grande échelle.

Les politiques publiques, et plus généralement les transformations de la société, ne sont plus l'objet de conflits idéologiques entre des conceptions tout aussi peu pertinentes et tout aussi simplistes de l'homme et de la société. Les politiques publiques ne sont plus le domaine où les



politiciens appliquent leurs projets préférés, sans considération pour une validation empirique.

3.2.8 Contrôler la conformité

Les biens matériels et immatériels et les processus de transformation qui les génèrent doivent être conformes à des réglementations détaillées afin de garantir qu'ils ne causent aucun dommage aux personnes, à la société ou à l'environnement et qu'ils préservent les ressources.

Une autorité douanière et de surveillance du marché bien équipée et bien dotée en personnel, unifiée à l'échelle de l'Union européenne, vérifie la conformité des marchandises aux exigences légales. Elle peut être soutenue dans la collecte de preuves par les organisations de plaidoyer et par les lanceurs d'alerte dans les entreprises ou les organisations.

La vérification de la conformité des marchandises aux exigences légales dans le marché intérieur de l'Union européenne (sur la santé et la sécurité, sur la protection de l'environnement) n'est plus effectuée par un zoo fragmenté de plus de 500 autorités publiques en sous-effectif, sous-équipées, incohérentes et opposées, qui ont toutes un intérêt direct à ne pas sanctionner leurs propres entreprises locales / nationales (qui pourraient alors faire perdre leur emploi aux populations locales), même si cela cause préjudice aux personnes et à l'environnement, ainsi que la concurrence déloyale (et le chômage) aux entreprises respectant la législation dans les autres juridictions.

3.3 Gérer les déchets

Toute activité des êtres vivants génère des déchets - il n'existe pas de société "zéro déchet". Nous pouvons cependant nous assurer que le flux de déchets est minimal, et que l'élimination de ces déchets lorsqu'elle a lieu est faite dans le respect des capacités de régénération de notre environnement naturel.

Les flux de déchets de notre consommation (y compris tous les déchets intermédiaires générés tout au long de la chaîne d'approvisionnement) ne dépassent plus les capacités régénératrices de notre environnement et ne s'accumulent plus dans les décharges ou dans les océans.

Les résidus chimiques ne s'accumulent plus dans notre environnement et chez les animaux le long de la chaîne alimentaire.

La valeur biologique des déchets d'êtres vivants n'est plus perdue pour la régénération du sol par incinération ou mise en décharge. La chaleur à basse température n'est plus perdue par simple dispersion dans l'air ou dans l'eau.

3.3.1 Eaux usées et excréments humaines

* Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Wastewater_treatment

Les eaux usées provenant du lavage des personnes, des ustensiles de cuisine, des vêtements et des maisons, ainsi que les excréments humains, sont évacuées par le réseau d'égouts, traitées dans des installations de traitement des eaux usées, et les boues d'épuration chimiquement et bactériologiquement sûres sont réutilisées en agriculture, avec récupération améliorée du phosphate.

Les eaux usées industrielles sont traitées séparément, essentiellement dans des installations



internes.

3.3.2 Restes de nourriture

* Lien : <https://en.wikipedia.org/wiki/Compost>

Les restes d'aliments végétaux et minéraux (p. ex. noyaux et graines de fruits, feuilles de carotte, coquilles d'œufs) sont compostés.

Les restes de nourriture animale (graisse, peau, os) sont incinérés ou enfouis.

3.3.3 Déchets biologiques contaminés

Les déchets biologiques contaminés, provenant par exemple d'hôpitaux ou de traitements médicaux, sont incinérés.

3.3.4 Objets matériels inutilisables

Les matériaux qui tombent hors du processus normal et éternel de recyclage, par exemple en raison d'une contamination ou d'une destruction accidentelle, font l'objet d'un démontage final et leurs constituants sont utilisés dans un cycle inférieur, ou simplement comme matériaux de construction de qualité inférieure.

3.3.5 Chaleur

La chaleur résiduelle à basse température des habitations, des infrastructures de réseaux et des installations industrielles est utilisée localement dans les serres pour l'agriculture urbaine ou dans les réacteurs fermés pour le captage du dioxyde de carbone par les algues.